

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°107 troisième trimestre 2009

## SOMMAIRE

Sommaire.....	113
- Correspondance d'Elie Gouret, sieur de La Primaye à André Rivet (suite) par Jean-Luc TULOT.....	114
- Quelques chevaliers du Mérite Militaire par Thierry Du PASQUIER.....	147
- Portraits provenant de la famille Renouard de Bussière (suite) par Joël FINES.....	149
- Contrats de mariages à Saint-André-de-Valborgne et à Saint-Martin-de-Campcelade (1726-1787) « C-J » par Thierry DUPUY.....	151
- Informations.....	166
- Questions.....	167

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires  
Dépôt légal : septembre 2009  
Commission paritaire des publications  
et agences de presse: certificat  
d'inscription n°65.361

Prix au numéro: 8,50 euros

Directeur de la publication :  
Jean-Hugues CARBONNIER

**CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET  
ET DE PAUL FERRY, MINISTRE DE METZ**

1

**25 mars 1630 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Avec vostre lettre du 9 du passé que je reçeus le 25 suivant, Monsieur de Mory m'en a communiqué deux en suite par lesquelles vous luy faites l'honneur de luy tesmoigner une affection vrayement paternelle & de luy ouvrir le chemin à une vocation très honorable. Sur le sujet de quoy je luy ay laissé ses raisons entière à vous escrire, comme j'apprens qu'il fait pour prendre ceste occasion de vous recommander un personnage de mérite & vous supplier de le prendre en vostre soing. Il s'appelle Monsieur Joly<sup>1</sup>, mon cousin germain, aagé d'environ 35 ans, cy-devant pasteur au colloque de Beauce où il fut envoyé par le synode de la province, auquel il fut examiné & y receu sa vocation l'an 1619, & depuis à l'occasion des troubles & de la déclaration qu'il falloit signer, il est icy où feu son père qui l'avoit fait estudier impétra de le retenir & peu après fut appelé en l'une des Eglises françoises du comté de Sarwerden, appartenant à Monsieur le comte de Sarbrik<sup>2</sup>, où il a servy plusieurs années & jusques à l'entière dissipation desdites églises par l'invasion des Lorrains qui s'en sont saisis<sup>3</sup>. Ledit comté de Sarwerden après un p[...] de plus de cent ans entre les comtes de Nassau & les ducs de Lorraine ayant esté finalement depuis quelques mois en ça admis par la chambre de Spire au duc d'a présent qui s'en est brusquement mis en possession sans qu'il y ait aucune apparence de restablissement. Tellement que ledit Sr. Joly a esté contraint de se retirer derechef entre nous, où il attend que Dieu luy présente quelque autre lieu de service. J'ose bien luy rendre ce tesmoignage que tout le monde luy donne, d'estre très bon prescheur, riche en ses conceptions, très pur en sa doctrine, d'un bon ordre & très clair, très net en sa locution, & qui a l'expression fort agréable. Au demeurant d'une conversation très douce, & ayant une vie que je puis dire exemplaire, & pleine de bons actes & procédant d'une vraye crainte de Dieu ayant mérité & obtenu l'amour & le désir de toutes les gens de bien qui ont*

---

<sup>1</sup> Pierre Joly (1592-1641), fils de Paul Joly et d'Anne de Sainte-Blaise, fut ministre à Bourbach dans le comté de Sarrewerden de 1624 à 1630 puis de Sainte-Marie-aux-Mines jusqu'en 1639. Il avait épousé le 4 août 1624 Anne Mangin. Jean-Louis CALBAT, *Pasteurs du Pays Messin*, Blois, 2008.

<sup>2</sup> Guillaume-Louis de Nassau-Weilburg (1590-1640), comte de Nassau-Saarbrücken, fils de Louis II de Nassau-Weilburg et de Anna-Maria de Hesse-Cassel.

<sup>3</sup> Les comtes de Nassau-Saarbrücken avaient introduit dès 1550 la réforme dans le comté de Sarrewerden. Les pasteurs en furent expulsés à la suite de l'acquisition en 1629 du comté par les Lorrains. Jean-Louis CALBAT, *Le protestantisme en Lorraine*, France Gen Web, 2008.

*sa cognoissance, s'estant conduit d'une mesme teneur & sans aucune inégalité recognoissable. Il a fait ses études à Sedan & depuis à Saumur, où il a eu l'honneur d'ouïr long temps Monsieur Gomarus & comme je sçay d'en estre aimé & de vous y avoir veu plusieurs fois & d'y avoir eu pour compagnon & amis plusieurs qui sircule aujourd'huy en vos provinces. Parmi tout cela je ne luy puis encor espargner ceste vérité, que c'est l'un des plus humbles que j'aye jamais cognus en ceste profession, tellement que s'il avoit l'honneur d'estre reçu de vous pour adjoint en l'Eglise de La Haye. Je ne doute aucunement qu'il ne vous contentat qui est la cause de me faire prendre cette liberté de vous et supplier, estant assuré de n'en pouvoir avoir de reproche de vostre part qui seroit l'un des plus grands desplaisirs que je puisse craindre.*

*Je ne vous en escrit point sans la participation de Monsieur de Mory & sans luy avoir laisssé tout le temps qu'il a jugé devoir prendre à se résoudre comme je vous escrit & lors j'ay pensé ne devoir négliger ce bon serviteur de Dieu, duquel /marge gauche/ je vous supplie derechef très-humblement d'avoir soing pour ceste condition ou bien pour telle autre que vous jugerez, & me pardonnez celuy que je prens de luy & l'imputer seul de tous le témoignage que je luy rends à la parenté qui ne m'a fait commettre aucun autre excez, comme je suis persuadé que vous le recognoistrez vous mesmes.*

*J'atten tous les jours mes livres qui me demeureront sur les bras, l'occasion de la foire estant passée. Que si j'osois encore une liberté, je vous dirois volontiers avoir sceu très mauvais gré à Monsieur de Mory d'estre venu sans avoir impétre quelque response sur la présentation que je n'estime pas avoir esté si peu agréable, surtout après vostre recommandation, que deux ou trois lignes luy en eussent esté espargnés. Toutefois il a eu ses raisons & moy ce malheur que j'aime mieux imputer à moy qu'à aucun autre. Tant y a que cest le premier exemple qui m'en est encore arrivé. Pardonnez-moy, Monsieur, encore ceste saillie, que je n'ay peu bien supprimer & me faites tousiours l'honneur de me croire quelque peu que je vaille,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur  
Ferry.*

*A Metz, le 25 mars 1630.*

B. U. Leyde, BPL 301/92

### XIII

14 avril 1630 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur et très honoré Frère,*

*Vos lettres du 25 de mars m'ont esté rendues depuis deux jours. Estant en ce lieu de La Haye, j'en ay communiqué le sujet aux principaux de l'Eglise, et fait une description de la personne et de la capacité, selon le tesmoignage que vous luy rendez, tant que j'en ai fict venir l'eau à la bouche à plusieurs. Mais enfin tous en viennent là, qu'il faudroit le veoir & l'ouïr. Et qu'on ne se peut pas commodément marier par procureur. Cependant, de le mander de la part de l'Eglise pour faire essay, ce ne seroit pas chose convenable, ni honorable pour luy. Ayant donques communiqué avec Monsieur du Pont, qui m'estoit venu trouver pour m'an parler, nous sommes tombés d'accord de vous escrire, qu'il seroit nécessaire, que Monsieur Joly, sous prétexte de veoir le país à ce printemps, et saluer l'académie, fist un voyae de de çà, où je l'employeroy à prescher venant avec vos tesmoignages, & l'Eglise y trouvant du goust, comme je n'en doute point, veu la description que vous m'en faictes, j'espereroy que le tout réussiroit à son contentement.*

*On parle de quelques autres, mais je tisseray l'affaire pour quelque temps en irrésolution, tant que nous ayons nouvelles du dit Sr. Joly. Mais il ne faudroit pas beaucoup tarder, pour ce que cette Eglise estant sans résident est incommodée, & moy incommodé d'y venir tous les sept jours. Si Monsieur de Mory arrivoit bien tost, je pourroy tirer quelque soulagement de luy, devant que l'armée marchast, ce qu'on dit néantmoins qu'elle fera dedans le mois de may. En somme, si vous trouvez ce moyen bon, et que Monsieur Joly le veuille suivre, vous pourrez attendre de moy pour luy, tous offices de frère et d'amy, tant en vostre recommandation, qu'en sa considération.*

*Je suis bien aise qu'enfin vous ayez nouvelle de vos livres. Pour le reste, vous ne luy devez pas sçavoir mauvais gré ; car ceux qui sont ici résidens, et parlent à ceux qui peuvent réduire cette affaire en mémoire, ne peuvent tirer de response du maistre. Ne vous en estonnez, car moy mesme qui suis sur les lieux, & qui avoy présenté mon Isagoge, et en avoy eu un remerciement en présence, tel que vos amis l'eurent présentant vostre livre, n'en ai deu attendre autre chose, et n'en ay point voulu faire instance. Aussi dis-je souvent à Monsieur de Mory, que je n'estimoy oas que vous en tirassiez grand contentement, mesment veu le sujet du livre et la matière scholastique. Monsieur du Pont vous dira ce qu'il a faict, & combien peu cela a servi. Il nous faut attendre d'ailleurs les récopies & les recognoissances.*

*J'attendray de vos nouvelles sur ce que dessus, mais je vous prie que ce soit bien tost, & que le fer soit battu, tandis qu'il est chaud. Je prieray Dieu pour sa bénédiction sur cette affaire. Et pour la conservation de vous & des vostres, & seray toute ma vie,*

Monsieur et très honoré frère,

Vostre bien-humble & plus  
affectionné frère et serviteur  
*André Rivet*

*De La Haye, le 14 avril 1630.*

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/220 (005)

XIV

28 juin 1630 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je vous avoy escrit peu devant la réception de vostre paquet, et insistoy sur la venuë de Monsieur Joly. Or croyoy-je, que Monsieur de Mory seroit ici incontinent, & qu'il me diroit si vous auriez enfin persuadé le dit Sr. Joly. Ne voyant rien, & n'ayant rien, je vous fay cette recharge, pour vous dire que des deux fifficultés que vous m'avez touchée en la vostre, il y en a un qui se peut oster. C'est que pour les frais du voyage ils luy seront restitués, soit qu'il demeure, soit qu'il retourne. Mais pour l'autre, vous sçavez qu'il faut une mutuele agréation de l'Eglise & pasteur, ce qui ne se peut sans se veoir. Mais estant tel que vous me l'avez décrit, j'en conçooy toute bonne espérance, et pour mon regard je luy rendray tous offices fraternels. Je vous prie donques luy représenter ce que dessus, et en cas qu'il se réolue, que nous le voyions au plustost, afin qu'estant agréée par l'Eglise, il puisse estre confirmé par le synode provincial qui se tiendra au dedans des jours caniculaires.*

*J'attendray sur cela de vos nouvelles au plus tost ; et n'adjousteray à ce mot que mes biens humbles et affectueuses recommandations. Vous priant d'en dire autant à Monsieur de Mory qui m'a celé sa nouvelle condition, laquelle ayant sçeu depuis deux jours, je ne m'estonne plus qu'il recule son retour, ayant cette remote Dieu le bénie en son nouveau mesnage, et le face jouir de prospérités, vous continuant sa grâce & protection publique & particulière. Je saluë aussi Monsieur Joly et suis,*

*Monsieur et très honoré frère,*

*Vostre bien humble & plus  
affectionné frère & serviteur  
André Rivet*

*De La Haye, le 28 juin 1630.*

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/221 (006)

**1631 : pour cette année nous ne disposons que d'une lettre d'André Rivet à Ferry datée du 17 juin.**

XV

17 juin 1631 – Leyde  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur et très honoré Frère,*

*Il y a quelques jours que retournant de La Haye, je trouvoy ici celle par laquelle vous me renouvelliez les tesmoignages de vostre affection, de laquelle je fay un très-particulier estat, si bien je ne le ramentoy si souvent que je debvray par lettres. Ce silence est en partie venu de l'absence de Monsieur de Mory, directeur ci-devant de celles que je vous escrivoy. Il est à présent au camp, d'où il vous informera de tout, et mesme vous aura peu mander comme leur EE m'ont fait consentir, après beaucoup d'escuses à prendre le gouvernement de Monsieur leur fils, sous conditions fort honorables, tellement qu'ils travaillent avec l'estat, pour me tirer d'ici, en quoy je leur ai seulement promis de me porter passivement ; car autrement, j'ay tout sujet, grâces à Dieu, de me loüer du traictement & de l'honneur que j'y reçooy. Mais cette recherche pour une telle cause est si agréable à tous les gens de bien, que je ne m'en suis peu défaire, comme autrement je l'eusse désiré. La chose en prissent au désir de leurs EE., je demanderay l'assistance de vos bonnes prières afin que je puisse respondre aus espérances de ceus qui s'en promettent beaucoup de fruit.*

*J'apprens par mes amis, que vostre dernier escrit est fort bien receu par les orthodoxes d'Angleterre, d'où on a envoyé de deçà un grand volume, examinant ad amussim & sigillatim la response d'Arminius à Perkins, & traitant toutes ces matières contre les Jésuites fort doctement & scholastiquement. Un imprimeur d'Amsterdam le fait imprimer in-folio, & y employer trois presses, en trois divers lieux. Quand il sera achevé, l'envoyant à Monsieur Rambour, on vous en pourra adresser un exemplaire, si vous le désirez.*

*J'ay bien fait rendre vostre lettre à Monsieur Polyander, qui s'est remarié depuis peu avec une riche pucelle de 50 ans. Tout au reste va assez bien en cette académie, sinon qu'elle a un procès contre ceux d'Amsterdam, qui ont appelé Vossius & Barleus pour dresser là une Eschole illustre. Ces Messieurs avec leurs grands biens, veulent tirer tout à eux. Et d'ailleurs on craint à ce sujet un mauvais dessein en faveur de nos sectaires. Dieu veuille nous garder des psefonteurs de Satan, & vous de tous dangers, bénissant vos ss. labeurs pour sa gloire. Aimez-moy tousjours & attendez de mesme en sincérité,*

Monsieur et très honoré frère, de

Vostre bien humble & plus  
affectionné frère & serviteur  
André Rivet

De Leyden, le 17 juin 1631.

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/222 (007)

1634 : cette année, les mesures d'interdiction prises à l'encontre des ministres protestants purent leur faire craindre l'abrogation de l'Édit de Nantes et de devoir comme en 1585 abjurer ou prendre le chemin de l'exil. Le Fonds Rivet pour 1634 ne conserve qu'une lettre de Paul Ferry datée du 24 février.

2

24 février 1634 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Il y a quelque temps que je reçeus un paquet de l'adresse de Monsieur de Mory dans laquelle il y a avoit ces leçons sur le Décalogue. Mais par ce qu'il n'y avoit point de lettres, je suis demeuré en suspens d'en attribuer le bienfait & de le reconnoistre. Depuis dix jours il m'a escrit qu'il y en avoit une de vous, que vous m'aviez fait l'honneur de m'escire. J'ay pensé dès lors avoir raison de croire que je vous dois ce bienfait, & en tout cas que ce m'est assez d'obligation que vous avez daigné me donner de vos nouvelles que j'estime & tiens extrêmement chères n'escrivant jamais en de là, ce que je fais assez rarement, que je ne m'en informe, & les devant d'autant plus honorer qu'elles me venoyent de vostre main. Ce dernier œuvre qui en est sorty la sera comme les autres, & en porte le parachève, & sans doute fera un grand fruit. J'en ay desià recueilly beaucoup & espère faire encore de jour en jour.*

*J'ay aussy receu vostre response sur l'antiquité du Sabbath<sup>4</sup>. Je n'improve point qu'on en dit san sentiment pourveu que ce soit en un plus grand œuvre & comme faisant autre chose. Mais il me semble qu'on se pourroit bien passer d'en faire des traittez à part, & de se signaler pas de tels titres. Je sçay comme vous y avez esté attiré & que cet à regret que vous avez esté induit à vous desfendre<sup>5</sup> & que vous estes résolu de laisser la question où vous l'avez mise par vostre dernier escrit. Je pense que ce sera bien le meilleur. Et prie Dieu vous conserver longues années & bénir vostre soing à sa gloire.*

---

<sup>4</sup> André RIVET, *Diss. de origine sabbathi, in quâ expenduntur quoe a Fr. Gomaro contra orthodoxorum theologorum sententiam ab. A. Riveto in explicatione Decalogi propugnata allata sunt*, Lugd. Bat., 1633, in-12°.

<sup>5</sup> André Rivet avait engagé avec Gomar une controverse sur le Sabbath. A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenooot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937, p. 115-117. François Gomar dit Gomarus (1563-1641), fut successivement pasteur à Francfort-sur-le Main (1587), professeur de théologie à l'université de Leyde en (1594), pasteur à Middelburg (1611), professeur de théologie à l'académie de Saumur (1615) et enfin à Groningue (1618) est célèbre pour le conflit qu'il eut avec Arminius à propos de la prédestination.

*Mademoiselle Goyer<sup>6</sup> est ici, avec Mesdames de La Force depuis quelques mois, & Dieu mercy se porte très bien. Je vous supplie très-humblement continuer de m'aimer & me tenir pour celui qui est autant que personne & sera tousjours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*Metz, le 24 février 1634.*

B. U. Leyde, BPL 301/93

---

Paul Ferry et son collègue Jean Jassoy, ministre de Courcelles-Chaussy et Jean Bennelle, un avocat au parlement et membre du magistrat de Metz dans la première quinzaine du mois de mai furent convoqués par le Roi à Paris. Curieusement, le Fonds Rivet de la Bibliothèque de l'Université de Leyde ne conserve aucune lettre de Ferry à Rivet lui rapportant cet événement, c'est dans les lettres d'autres correspondants de Rivet que l'on doit en rechercher le récit. Charles Drelincourt est le premier dans sa lettre du 16 mai à lui signaler l'arrivée des deux ministres à Paris, soulignant que :

« Messieurs Ferry, Jassoy et Benelle de Metz ne savent pas encore pourquoy le Roy les a fait venir »<sup>7</sup>.

Son collègue, Aubertin, plus dissert dans sa lettre du 18 mai ajoute :

« Messieurs Ferry et Jasoit, ministres de Metz et de Courcelles, ont esté aussy mandez par le Roy, et sont icy sans sçavoir pourquoy. Ils ont esté à Fontainebleau d'où on les a envoieez en ce lieu méditer le subiet pour lequel on les a mandez, tellement qu'ils ont tous loisirs de se pourmener »<sup>8</sup>.

L'attente de Ferry et de Jassoy à Paris dura près de cinq mois. Le 9 octobre 1634, Adriaan Pauw, l'un des ambassadeurs extraordinaires des Provinces-Unies envoyés à Paris pour négocier l'alliance avec la France écrivait à Rivet :

« Les ministres de Metz ont eu leur congé. Ils sont sur leur départ après avoir veu Monseigneur le Cardinal qui les a congédiés de bonne grâce et avec force compliments.

---

<sup>6</sup> Suzanne du Moulin (1576-1643), épouse de Pierre Gohier ou Goyer, Sieur de La Roupère, sœur de Marie du Moulin, la femme d'André Rivet.

<sup>7</sup> B. U. Leyde, BPL 273/20.

<sup>8</sup> B. U. Leyde, BPL 301/12.

*Monsieur Ferry quittera Paris par un bon presche qu'il fera demain à Charenton. Il est homme éloquent et de grand mérite »<sup>9</sup>.*

Aubertin confirma cette nouvelle à Rivet dans sa lettre du 13 octobre :

*« Depuis peu on [a] donné à M. Ferry et à son collègue congé de s'en retourner, après les avoir traité à rebours de l'inquisition (car on ne les a enquis de rien, et ne savent pourquoi on les a retenus) »<sup>10</sup>.*

**1635-1639 : pour ces années, aucune lettre de Ferry à Rivet ou de Rivet à Ferry n'est conservée. L'on ne sait si cette lacune correspond à la cessation des relations épistolaires entre les deux hommes ou par le simple fait qu'ils n'aient pas conservé leurs lettres pour cette époque, ou qu'elles ont été détruites pour d'autres causes.**

---

<sup>9</sup> B. U. Leyde, BPL 2211a/111.

<sup>10</sup> B. U. Leyde, BPL 301/14.

1640 : par sa lettre du 27 octobre 1640, Paul Ferry reprend sa correspondance avec André Rivet et le thème principal de cette correspondance va être la carrière scolaire de son fils aîné Paul qu'il va envoyer poursuivre à Leyde ses études commencées à Sedan.

3

27 octobre 1640 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ose m'adresser à vous avec un peu plus de liberté qu'il ne me seroit peut-estre convenable en autre sujet en ce que vous ne m'en ayez point refuser, ny mespriser ma jeunesse. J'ay deux fils à Sedan qui estudient<sup>11</sup>. L'aisné y est depuis six ans, en a passé deux en la première classe où il a eu le prix grec, & trois en philosophie, & présentement y oit les institutes. Il désire sortir de la ce printemps prochain & je croy qu'il est raisonnable. Néanmoins n'ayant encor que seize ans & demy, je ne sçay qu'en faire, estant encor trop jeune pour luy faire prendre des degrez & le retirer, et toutesfois je ne sçauois plus soustenir une si grande despense. Les plus grandes sources d'icy s'espuisent tous les jours, la mienne est presque tout a fait comblée. Vous sçavez la mauvaise qualité que c'est en ceste saison d'estre frontière. J'ay donc besoin d'estre deschargé de ce garçon ou du moins d'en estre soulagé. On tesmoigne de luy qu'il n'a pas mal estudié & qu'il a un esprit és luy faire faire de grands progresz s'il est employé. Il sçait quelque chose en la musique & ez instrumens, & grâces à Dieu n'est accusé d'aucun vice qui doive rendre sa conduite dangereuse. Mon dessein estoit de l'envoyer en Hollande avec Monsieur de Colbe<sup>12</sup> qui m'avoit fait la faveur de le vouloir prendre & de vous donner une lettre que je tenois preste pour la faire passer par un autre chemin. Mais on me fait peut de la cherté de toutes choses & persuadé de luy laisser encor passer cest hyver soubz les yeux & en l'inspection de mon frère.*

*Cependant, il faut que /2/ je travaille à luy préparer quelque condition pour l'advenir, et sçay assez par la réputation publique & juge bien par toutes sortes de raison que vous pouvez tout par de là et qu'il nous faut de [la] faveur pour luy en donner quelcune. Mon désir seroit qu'il peût estudier encor quelques années & servir à quelque seigneur en un beau voyage en quelque employ honeste selon nostre condition. Des gentilshommes Allemans & autres qui me veulent du bien m'ont parlé de le mettre avec Messeigneurs les princes Palatins, qui ont esté en France pour voyager en leur suite ou avec Messeigneurs leurs frères, qui sont à Leyde pour y servir à leurs estudes & y continuent les siennes. Vous sçavez, Monsieur, si cela est faisable comme ils me l'ont fait espérer, & je l'espereray avec eux. Vous aurez agréable de m'y départir vostre faveur. Je ne suis pas en estat de délibérer ny capable de faire aucun choix. Je demande vostre conseil & implore vostre secours en ceste occasion là et en quelque autre.*

---

<sup>11</sup> Paul âgé de 16 ans et Louis âgé de 14 ans.

<sup>12</sup> Jean de Kolb, seigneur de Wartemberg, époux de Judith de Flersheim.

*J'ay esté aussy conseillé d'en escrire un mot à Mademoiselle de Hanau<sup>13</sup>, que je vous suplie très-humblement de luy donner & en communiquer avec elle & s'il vous plaist m'en faire avoir vostre sentiment au plus tost affin que je scache à quoy je devray penser et aprez tout, Monsieur & très honoré frère, me pardonner tout ceste lettre qui ne vous doit donner que de la peine, de laquelle néanmoins j'ose bien asseurer que vous n'aurez point de regret /3/ au moins je l'espère ainsy pour ce que je sçay que vous m'aimez de longtemps & que je seray toute ma vie,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 27 d'octobre 1640.*

*J'ay escrit il y a quelques mois à Amsterdam pour avoir vostre commentaire sur l'Exode dont je n'ay que le chap. 20, mais je n'en ay point encor de nouvelles. Je vous prie me faire sçavoir si vous travaillez plus avant sur le Pentateuch, ce que je désire grandement.*

B. U. Leyde, BPL 301/94 et 95

---

<sup>13</sup> Charlotte de Hanau-Münzenberg (1597-1649), fille aînée de Philippe-Louis II de Hanau-Münzenberg (1576-1612), comte de Hanau et de Catharina-Belgica de Nassau (1578-1648).

**1641 : pour cette année nous disposons de trois lettres de Ferry datées des 9 mars, 2 avril et 16 septembre et d'une seule lettre de Rivet datée du 22 juin.**

4

9 mars 1641 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire m'a singulièrement consolé, d'avoir veu que nonobstant un si long silence vous n'avez pas laissé de conserver non seulement quelque souvenir de moy, mais aussy tant d'affection & d'y vouloir recevoir encor avec moy le jeune homme que je vous envoye. Je le mest, puisqu'il vous plaist bien ainsy, soubz la prétention de Dieu en la vostre, & implore toute vostre autorité & vostre bonté sur sa personne & sur ses estudes, affin qu'il soit préservé des vices, & adressé à toutes les belles & les bonnes lettres, & incité à s'y employer et sans relasche et sans perte de temps n'y en pouvant guères avoir dont il ait besoing & mis en jalousies de ceux de sa profession par le besoing qu'il a de se faire bientost profit & honneur, sans quoy je ne le sçaurois revoir avec satisfaction. Je laisse à la Providence de Dieu & à la vostre de luy donner une condition. J'espère de luy fournir une année d'entretènement, & cependant [...] quelque moyen se présentera à moyennant sa grâce. Si néanmoins il pouvoit entrer en ceste maison de laquelle Mademoiselle de Hanau vous avoit fait l'ouverture & m'a fait l'honneur de parler, & qu'il y peust estudier sans d[...] je le réputerois heureux d'estre en ce service & de participer aux exercices que l'on m'a dit y [estre] ordinaires. Car autrement, je ne voudrois pour rien du monde que les siens propres receussent du retardement, au moins tant que je pourray suffire à le soutenir. Mais aprez tout Monsieur je le vous abandonne derechef et au nom de Dieu receuillez le non comme du tout estranger, mais comme une partie de la personne que vous avez tousiours tant aimée & de si loing & que vous honoré avec tant [de] persévérance, & qui prie Dieu ardemment pour /3/ un long accroissement de vos jours & de vostre prospérité au grand orenement de son Eglise. Car ce sont les souhaits que je fay dez ma jeunesse, & que je continue en l'aage où je suis, & que je désire achever avec ma vie affin que je puisse mourir comme je suis,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 9 mars 1641.*

*J'attends avec grande impatience vostre commentaire sur l'Exode, que je fay venir & qui est une chimère depuis cinq mois. J'ay celuy de Genèse que je lis, comme tous vos labeurs, avec grand profit & estonnement & souhaite fort que vous nous acheviez le Pentateuche & de sçavoir ce que j'en dois espérer. Ainsi [...] de vous faire vivre & escrire encore [un] grand nombre d'heureuses années.*

B. U. Leyde, BPL 301/96 et 97

5  
2 avril 1641 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Quelque appréhension que j'aye de vous travailler sans nécessité. Je n'ay peu m'empescher de vous représenter encore par ce porteur les affections à vostre service qui ont vieilly avec moy & vous recommander directement l'affaire pour lequel vous avez pris desjà tant de peine. Je vous supplie, Monsieur, très-humblement d'estendre vos soins & vostre protection à tout ce que vous cognoistrez dépendre de là, puisque cette chose qui m'est plus chère & qui m'importe plus que la vie, laquelle ne me pourroit plus estre qu'à grande charge si elle avoit un plus mauvais succez qu'on ne me fait espérer. Je prie Dieu qu'il vous rende selon vostre charité et que je vous puisse un jour laisser satisfait de l'obligation que je vous en auray & mourir aussy approuvé de vous que je suis véritablement,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 2 avril 1641.*

B. U. Leyde, BPL 301/98 et 99

---

XVI  
22 juin 1641 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur & très honoré Frère,*

*A mon retour d'un voyage d'Angleterre<sup>14</sup>, j'ay ici trouvé vostre filz et vos lettres. Monsieur de Mory avoit desjà donné ordre à ses affaires, et à son logement à Leyden où il est allé avec mes lettres, lesquelles je suivray bien tost, pour le recommander en présence à mes amis. L'eschole de droit y fleurist, & depuis peu y est venu un jurisconsulte nommé*

---

<sup>14</sup> André Rivet avait fait partie de la suite qui avait accompagné le jeune prince Guillaume d'Orange en Angleterre pour son mariage avec Marie Stuart, la fille aînée du roi Charles Ier d'Angleterre. La cérémonie de mariage avait été célébrée le 12 mai 1641 à Westminster.

Schotanus<sup>15</sup>, qui est fort versé en cette faculté, & a le don d'enseigner avec facilité. En somme je féray pour son bien ce que je pourray.

Nous avons laissé l'Angleterre encor'assez brouillée. Toutesfois le Parlement fort autorisé, et bien résolu de ne se départir sans donner bon ordre aux affaires de l'Eglise & de l'estat. L'archevesque<sup>16</sup>, auteur de tant de maux & d'innovations, attendoit son supplice en la Tour de Londres. Personne ne le plaint, & nul ne s'intéresse pour luy. Il y a fort gens de bien & en bon nombre, qui ont à présent les courages relevez. Les évesques ne rentreront plus en Ecosse. Plusieurs enclinent à les réduire à l'égalité des autres ministres en Angleterre, mais j'estime qu'on se contentera de les réformer, & de leur soigner les ongles. Dieu, certes, a fait là des merveilles ; car les choses estoient portées à tel poinct, que le Pape estoit près d'y rentrer en ses premières usurpations.

Ce porteur vous dira l'estat de ce païs & ce qui s'y passe et vous requerra vostre faveur et assistance et affaires qui le mènent là avec sa femme. Ce sera une bonne œuvre, si vous pouvez avec les frères du consistoire mettre les parties à la raison, et faire expédier ces pauvres gens pour retourner au plustost à leurs charges et famille. Je sçay l'intérest que vous aves pris en leur bien & advancement. Vous y adjousteriez une sérieuse exhortation à cette homme, à ce qu'il n'abuse point du peu de bien que Dieu luy envoie, qu'il traicte sa femme comme il doibt, de laquelle luy vient cet avantage, & qu'il renonce d'oresnavant à toute desbauche et intempérance. Vous sçavez bien ce que je veux dire. Je prie Dieu qu'il restablisce vostre païs en sa splendeur, qu'il y conserve & bénie l'Eglise, & qu'il vous donne & à Messieurs vos collègues de la pouvoir longuement & heureusement servir et suis,

Monsieur & très honoré frère,

Vostre plus humble & très  
affectionné frère & serviteur.  
André Rivet

De La Haye, le 22 juin 1641.

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/223 et 224 (008 et 009)

---

<sup>15</sup> Bernard Schotanus était un professeur de droit qui après avoir enseigné à Utrecht était venu à Leyde. Paul DIBON, *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, « 2 – L'université de Leyde et la République des Lettres au XVIIe siècle », Biblioteca Europea, Vivarium, Napoli, 1990, p. 43.

<sup>16</sup> William Laud, archevêque de Canterbury, arrêté le 18 décembre 1640, fut exécuté le 10 janvier 1645.

16 septembre 1641 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*J'ay attendu le retour de ce porteur pour vous rendre les très humbles grâces que je vous dois pour celles que vous avez faites à mon fils de l'accueillir & de le recommander à vos amis par vos lettres & d'avoir voulu prendre la peine de tesmoigner en personne une affection particulière de luy faire valoir vostre autorité & vostre considération. Je ne sçaurois assez m'exprimer du sentiment que j'en ay ; car encor que je me sois promis de vostre bonté & et en toute la bienveillance que vous m'avez tesmoignée toutes les choses nécessaires, si estre que ceste façon de m'obliger et au delà de mon espérance & puisque aussy de mon désir que je borne par ma condition & non pas vostre vertu. Mais néanmoins, je ne suis pas assez modéré en la passion que j'ay pour ce garçon pour vous prier de retenir aucun soing qui luy puisse profiter pour ses mœurs & pour ses études au contraire j'ose vous supplier de n'y espargner rien pour aider à le rendre honeste homme, & me tenir adverty de tout ce que je ne devray point ignorer.*

*J'ay veu par ce que vous avez escrit à M. du Vivier<sup>17</sup> député de ceste Eglise en Cour depuis trois mois & plus le jugement que vous faites de sa portée présente & de ce qu'on en peut espérer à l'advenir. Je me résouds à l'entretenir là cest hyver & esté prochain avec l'aide de Dieu, et lors peut-estre m'ouvrira il par vostre secours quelque moyen de me soulager d'une partie de sa despense, où le conseil de ce que j'en devray faire. Au nom de Dieu, Monsieur, ne le secouer point de vos genoux, ni de vostre sein. Que-je-sçache quelquefois par vostre main comment il vit & comme il estudie. Monsieur Scotanus à ce qu'il m'escrit luy a fait la faveur pour vostre recommandation de luy dicters des paratithes sur les institutes & de luy promettre de le recevoir à tous ses exercices particuliers.*

*Ce pauvre garçon ny moy ne sommes pas riches & néanmoins je ne voudrois pas desfaillir aux choses honestes. Je vous supplie très-humblement me faire sçavoir comment je me dois conduire en ceste occasion & s'il fait quelque collègue à part de la portée de mon escolier de l'y faire entrer & m'en apprendre le prix, estant résolu de me saigner de mon reste plustôt que de manquer à rien qui puisse ny avancer ny affermir son instruction. Je m'estonne pourtant presque de mon trop oser, mais encore que je vous en demande pardon je ne m'en peux repentir. Au contraire, je ratifie toutes mes fautes & autant que besoing seroit je les redoubler avec mes très humbles prières, ne sentant avoir rien perdu de toute la révérence que je vous porte, & que je continueray toute ma vie de quelque autre abus que je doive estre coupable.*

*Le porteur a fait ici ses affaires au mieux qu'il se peu pour le mauvais estat où il les a trouvées. S'il eust anticipé son voyage, il en eust sauvé le double & s'il ne fut venu il eut tout perdu. J'ay parlé à luy comme vous m'aviez escrit. Il s'en est douté & resiouy ayant pris ce soing pour un accroissement des biens que vous luy voulez & que vous luy faites, m'ayant protesté vous devoir tout aprez Dieu & n'avoir rien de cher avec cela à l'égal et vous*

---

<sup>17</sup> Jacques Couët du Vivier (1605-1651) avocat au parlement de Metz, était le gendre de Paul Ferry. Il avait épousé en 1633 sa fille Suzanne qui lui avait donné deux fils : Jacques et Paul.

*complaire. Je vous advouë, Monsieur, que cela m'a fort consolé. Car parce qu'elle est ma parente, & qu'ils me mesloient par bienséance à l'affection que vous leur avez tesmoignée dès le commencement, j'ay eu un nouveau plaisir d'avoir par ce costé obligation. Elle m'a dit avoir contentement de luy, & luy m'a tant protesté de vouloir faire profit de vostre charité qui l'esme & l'embrasse partout que j'espère qu'il ne vous donnera point d'occasion de la relever. Il vous dira, s'il vous plaist, l'estat de ceste désolée frontière & de ceste Eglise bien diminuée, & le mien particulier qui commence à se tirer par la grâce de Dieu d'un danger évident de nouvelle désolation.*

*J'ay fait venir de nouveau vostre docte commentaire sur l'Exode que j'ay joint à celuy de Gen[èse]. Je vous supplie que je sçache si nous en devons espérer sur les Lévotes & les livres suivant. Je traite L'Ep[istre] aux Hébr[eux] (& en fait au v. 23 du chap. 9)<sup>18</sup> où j'aurois souvent besoing & vous prier d'appliquer l'Ephod pour me donner plus d'esclaircissement que je n'en trouve dans les livres, pour ne parler pas d'un lieu sans en avoir l'esprit satisfait. Je prie Dieu vous conserver longues & heureuses années pour le bien des vivans & de la postérité. Et s'il vous plaist me le permettre. J'asseureray icy Mademoyselle des ressentimens que j'ay du recueil qu'elle a daigné faire à mon fils, & l'asseureray de mon très-humble service, & vous s'il vous plaist, après vous avoir à tous deux baisé les mains que je seray toute ma vie ainsy que je suis obligé,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
obéissant serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 16 septembre 1641*

B. U. Leyde, BPL 301/100 et 101

---

<sup>18</sup> « Il était donc nécessaire que les emblèmes des choses qui sont dans les cieus, fussent purifiés de cette manière, mais que les choses célestes le fussent par des sacrifices plus excellents que ceux-ci » (Ostervald 1996).

**1642 : pour cette année nous disposons à nouveau d'une série conséquente de lettre comprenant une lettre d'André Rivet datée du 1<sup>er</sup> mars et cinq lettres de Paul Ferry datées des 25 mars, 9, 19, 23 et 30 août.**

La précipitation dont fait état Ferry dans ses lettres à Rivet du 19 juillet (perdue) et du 9 août de faire revenir son fils aîné à Metz tient au fait qu'il vient de perdre un procès important contre Gaspard de Lalouette devant le parlement de Metz qui siégeait alors à Toul. Ce procès concernait la succession de Philippe de Vigneules et donc indirectement celle d'Esther, la mère de son fils Paul, morte de la peste le 18 mai 1636. Ferry a écrit plusieurs fois à son fils que cet échec en ce procès lui enlevait les moyens de l'entretenir<sup>19</sup>.

Dans cette même lettre, Ferry évoque également la spoliation par les Jésuites du temple de la rue de la Chèvre à la suite de la donation qui leur en a été faite par Louis XIII. Ce temple avait été utilisé en 1576-1577 et en 1597 par les protestants. Il leur avait été interdit par la suite pour le culte, mais ils le conservaient pour faire leur réunion du consistoire. Ferry était particulièrement intéressé à cette affaire, parce que sa maison était située contre le temple. En 1648, débuta un long procès entre Ferry et les Jésuites pour des querelles de murs mitoyens et de fenêtres (Cf. la lettre de Ferry du 19 septembre 1648).

---

<sup>19</sup> Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Ms. 762.

XVII

1<sup>er</sup> mars 1642 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Ayant fait depuis peu, deux voyages à Leyde, où j'ay mon fils aisné marié, j'ay veu vostre fils et me suis soigneusement enquis de ses comportemens et de ses progrès. Je n'en ai appris que des choses bonnes et louables. Monsieur Schotanus auquel je l'ay particulièrement recommandé, et qui est homme fort sincère, m'a assuré qu'il y [a] tout sujet d'en bien espérer et, qu'ayant commencé à discuter en son collègue, il s'y est si bien pris dès l'entrée, qu'il a de beaucoup surpassé son attente. Il m'a dit au reste qu'il est assez assidu et diligent et quelques autres m'ont dit de mesme. Je l'ay exhorté et accouragé de tout mon pouvoir. M. de Mory vous dira le surplus et ce que nous avons jugé ensemble pour son séjour, veu qu'ailleurs il ne trouvera ni tant de bons exercices ni un lieu si tranquille, & qu'il ne faut pas précipiter les voyages des jeunes gens, desquels les estudes sont encore en fleur, ni suivre leurs jeunes désirs<sup>20</sup>.*

*Je m'en remets donq à ce qu'il vous en escira et de tout ce qui se passe de deçà, & me contenteray de vous assurer qu'aux occasions je veilleray sur vostre déposit & en cela & toutes autres choses où mon pouvoir s'estendra. Je tascheray de vous tesmoigner l'estat que je fay de vostre amitié, & vous donner des preuves de la mienne, qui suis.*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre plus humble & très  
affectionné frère & serviteur.  
André Rivet*

*De La Haye, le 1<sup>er</sup> mars 1642.*

SHPF, Ms. 760/7/232 (010)

---

<sup>20</sup> Le premier paragraphe de cette lettre a été publié par Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, op. cit., p. 347-348..

7  
25 mars 1642 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Le respect qui me retient de vous escrire souvent, me laisse chargé d'une secrette honte de me taire longtemps des obligations que je vous ay ; encor que ce ne soit que recommencer à dire de mesmes choses. Ce que Monsieur de Mory m'avoit escrit de la peine que vous aviez prise de vous informer de mon fils & du tesmoignage que l'on vous avoit rendu de luy m'avoir grandement resiouy la confirmation qu'il vous a pleu m'en faire vous mesmes après un second voyage, m'a singulièrement accru ma joye. Loué soit Dieu qui m'a fait & à luy trouver ceste grâce, & fait tourner vers nous vostre vertu avec tant d'inclination.*

*Je sçay vous devoir tout le bien, que Monsieur Schotanus sera bon maistre luy fait & par conséquent tout celuy qui luy donnera des subsides aux pieds duquel aussy je désire qu'il les achève. Je luy en avois escrit mon intention avec toutes les empeschement qui se doivent prendre de la & néanmoins le remettois à ce qu'il vous plairoit & par ces deux Messieurs de luy en ordonner. Je voy que j'ay si bien examiné que je me suis trouvé de mesme sentiment & qu'il n'y a plus rien de délibérer sur ce susiet. C'est pour quoy je viens de luy adjouster quelques lignes pour luy faire entendre ces conclusions à laquelle aussy j'espère qu'il se conformera sans résistance. Car il m'a tesmoigné par cy-devant qu'il ne désiroit pas retourner si tost. Mais, Monsieur, ce sera un allongement à vos soins puisque vous me promettez de les luy continuer & de veiller sur luy. Et c'est aussy une grande partie de mon repos & de l'Espérance que j'ay de luy, lequel je vous abandonne de tout mon cœur, affin que quelque jour je le reçoive, Dieu aidant, comme de vostre main & que toute nostre vie nous savons profiter de vostre bienfait.*

*Monsieur de Mory m'escrit que vous avez respondu aux Annotata Grotii in Cassandri Consultatione<sup>21</sup> & qu'il y en avoit desia cinq feuilles d'imprimées. Je le prie de m'envoyer l'escrit de Grotius dont je n'avois encore aucunes nouvelles. Mais je veux bien oser vous demander vostre response affin que j'ay l'honneur de l'avoir de vous. Quoy que ce soit, je le prie de tesmoigner aussy, s'il ne vous en reste point d'exemplaire, affin que je ne demeure privé, s'il m'est possible, d'avoir partie des labeurs que vous donnez au public. Je crains que ce personnage fait du mal estant adroit & sçavant, mais Dieu mercy, il est tombé en de bonnes mains. Je vous supplie me mander le jugement que vous faites de ce qu'il a fait sur les Evangiles & le Décalogue & de f. & operibus & de Antéchrist.*

---

<sup>21</sup> Hugo Grotius, l'ambassadeur de Suède à Paris, s'attira les foudres d'André Rivet pour avoir publié en septembre 1641 ses notes sur l'ouvrage irénique du catholique Georges Cassander pour recueillir le jugement des savants tant catholiques que protestants. Sur ce conflit Cf. Hans BOTS et Pierre LEROY, « Hugo Grotius et la réunion des Chrétiens : entre le savoir et l'inquiétude », *XVII<sup>e</sup> siècle*, N° 141, octobre-novembre-décembre 1983, p. 451-469, H. J. M. NELLEN, *Hugo de Groot (1583-1645). De loopbaan van een geleerd staatsman*, Uitgeverij Heureka, Weesp, 1985, p. 73-78 et Hans BOTS, « Hugo Grotius et André Rivet : Deux lumières opposées, deux vocations contradictoires » in Henk. J. M. NELLEN et Edwin RABBIE (Editeurs), *Hugo Grotius Theologian. Essays in Honour of G. H. M. Posthumus Meyjes*, Brill, Leiden, 1994, p. 145-155.

*Dieu nous veuille affirmer contre ses mauvais jours & les mauvais ouvriers & fortifie  
votre santé pour le grand ornement & le bien de toute son Eglise qui sera tousiours ma  
consolation particulière estant entre tous,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 25 mars 1642.*

B. U. Leyde, BPL 301/102 et 103

---

**19 juillet 1642 – Metz  
Paul Ferry à André Rivet**

Non conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde

---

**8  
9 août 1642 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je vous escravis, le dix neufiesme du mois passé, le desplaisir que j'avois de retirer mon  
fils une année plustost que je ne mestois proposé, pour avoir perdu le moyen de l'entretenir  
davantage & suis contraint à mon extrême regret de continuer en ce dessein & de l'attendre  
par le retour de M. Flutot marchand<sup>22</sup> d'ici & de M. Jacquier aussy marchand d'ici, mais  
habitué à Amsterdam & qui doivent passer de deçà le mois prochain ou le suivant. Si  
néanmoins il avoit peu rencontrer quelque condition honorable où il peust passer quelque  
temps en continuant ses estudes, & à laquelle il eust de l'inclination, je l'eusse encor  
volontiers laissé là quelque temps. Si vous, Monsieur, n'en sçavez pour où vous le puissiez  
trouver propre. Nous n'en avons point là à espérer & il n'a qu'à s'en revenir. Et tout ce que  
j'auray à désirer sera qu'il puisse trouver quelque navire de guerre ou autre asseuré, à quoy  
je vous suplie très humblement de luy départir de vos conseils & de vos advis selon les  
occurrences dont vous pouvez avoir plus de cognoissance que personne, & luy donner vostre  
bénédiction.*

---

<sup>22</sup> Peut-être le marchand Abraham Fleutot.

*J'eusse appréhendé de vous escrire derechef exprès sur ce suiet, mais Madame la comtesse de Créhange<sup>23</sup> m'en a donné l'occasion. Elle est née comtesse de Nassau-Sarbruk, retirée ici avec Messieurs ses nepveux, & quelques princes depuis plusieurs années, & si misérable qu'elle est réduite à demander du pain, comme elle a fait encore ceste sepmaine à nostre compagnie. Elle m'a dit avoir desià receu de S. A. Monseigneur le prince d'Orange quatre cents reisdaler & vouloir encore avoir recours à ce refuge, mais par ce que les lettres qu'elle luy a escrites depuis quelques mois sont demeurées en chemin faute d'avoir des addresses certaines. Elle m'a désiré que je vous supplie d'en avoir & de la recommander à S. A. Il ne m'eust pas esté honeste de luy refuser si peu de service & ne m'appartient pas de rien adjouster à son nom ny a sa misérable pour le rendre considérable. Les deux ensemble la rendent digne d'une grande pitié & encore plus deux siennes filles qu'elle a avec elle & qui portent ceste dureté de leur condition avec une vertu extraordinaire. Vous me pardonnerez donc, Monsieur, s'il vous plaist ce devoir que je leur rends, encore qu'elles soyent de la confession d'Augsbourg comme on l'enseigne à présent. Cette Dame a plaidé longtemps avec Monsieur son fils, mais ils sont d'accord à présent.*

*Dieu veuille mettre fin à tant de malheurs publics et particuliers, & cependant regarder en compassion sa pauvre Eglise. J'apprens que Monsieur Spanheim<sup>24</sup> /3/ est attendu à Paris pour son voyage de Hollande. Je me resiouy pour luy d'une si honorable vocation & le répute bien heureux de pouvoir estre en lieu de repos.*

*Icy on ne perd point de temps de troubler les nostres. Nous avons conservé depuis 1597 un temple fort le fonds & les bastimens nous appartiennent encore que Messieurs nos gouverneurs nous en eussent osté l'usage. Depuis quelques mois les Jésuites se l'ont fait donner par brevet & pressent d'en estre mis en possession. Nous avons nostre député en Cour pour s'y opposer. Nostre droit est recognu mais le succès en est encore incertain. On propose de nous le payer & de l'argent nous en laisser achepter & bastir un autre. Avec cela, j'i recevray une grande incommodité, ayant achepté & basti une maison joignant le nostre, & ainsy ayant à leur d'estre voisin & suiet à beaucoup de difficulté ou en vuider à mon grand dommage.*

*Mais je vous demande pardon de ceste particularité en laquelle je suis tombé par occasion de repos dont l'on jouï par de là à cest égard. Je n'en ay jamais guères eu ici en ma charge. Ce qui me fait penser plus souvent à celuy du ciel qui me sera quelque jour ouvert. Cependant, je continueray à vous honorer toute ma vie & à prier Dieu pour vostre longue prospérité & conservation & seray jusques à la mort,*

Monsieur,

Vostre très humble  
& très obéissant serviteur.

Ferry.

A Metz, le 9 d'aoust 1642.

B. U. Leyde, BPL 301/104 et 105

---

<sup>23</sup> Anna-Sybilla de Nassau-Saarbrücken (1575-1643), veuve de Pierre-Ernest de Créhange (en allemand : von Criechingen).

<sup>24</sup> Frédéric Spanheim l'aîné (1600-1649) après avoir été de 1625 à 1642 professeur à Genève, vint enseigner la théologie à l'Université de Leyde. Un des grands noms de la théologie réformée au XVIIe siècle. A. ARCHINARD, « La Famille des Spanheim », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome XII, 1863, p. 96-110.

19 août 1642 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Nonobstant tout ce que je vous escrivis pour le rappel de mon fils, s'il y avoit suiect d'espérer qu'il fist grand profit de passer encor l'hyver prochain entre les mains de Monsieur Schotanus son bon maistre & en son collège particulier dont il luy a tousiours fait grâce jusqu'icy, je me seignerois de mes dernières veines pour l'y laisser. De quoy, je vous supplie très-humblement de communiquer avec luy & tous deux ordonner de ce garçon comme vous jugerez plus à propos soit pour le laisser revenir ou pour l'arrester encore jusques au printemps, pourveu qu'il n'y ait pas trop de répugnance de peur qu'il me face encore là une despense inutile. Car j'apprens qu'il aime à se coucher de bonne heure & à se lever tard mesmes en esté & qu'il ne mesnage pas bien l'argent qu'on laisse à sa conduite. Ce qu'il devoit néanmoins avoir appris depuis qu'il est hors de chez moy & que je luy mande combien il m'est difficile à trouver. Toutefois j'oublierois ces mescontentemens s'il y avoit espoir qu'il deust employer avec diligence ces six mois de plus ; & si parmy cela il pouvoit rencontrer quelques répétitions à donner en humanitez ou en philosphie il espargneroit une partie de son entretien & se ramenteroit les choses passées pour s'en préparer l'usage, mais encore sans ceste aide s'en peust trouver, je vous suplie derechef, Monsieur, très humblement de luy donner encore ce soing & faire de luy ce qui vous semblera le meilleur. Je juge bien que ce seroit & son honneur & son profit singulier qu'il vist encore les Pandectis avec & sous son digne professeur, mais s'il ne le recognoist & ne le désire luy mesmes il n'y a pas sujet de se promettre qu'il employe assez bien ceste despense de six mois, dont je me chargerois par dessus mes forces & toutefois volontiers pour son advancement.*

*Mais certes, j'abuse de vostre bonté avec un peu d'insolence. Pardonnez, s'il vous plait, à la nature & à un père affoly de l'amour de ses enfans & qui s'oublie soy mesme pour eux. Dieu vous sçaura gré de vostre charité & je seray toute ma vie, Monsieur, vostre très obligé serviteur.*

B. U. Leyde, BPL 301/106

10  
23 août 1642 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je vous escrivis le 19<sup>ème</sup> du passé sur le rappel que je faisois de mon fils de France ; & il y a aujourd'huy quinze jours qu'en vous suppliant d'appuyer de vostre faveur les lettres que Madame la comtesse de Créhange escrivoit pour avoir quelque assistance en ses nécessités extrêmes, j'osay vous supplier avant qu'il parte de là, de reconnoistre si en l'y laissant davantage il pouvoit espérer qu'il y fist du fruit qui peust valoir sa despense. C'est, Monsieur, encore la très humble prière que je vous fay à présent.*

*Monsieur Scotanus son digne professeur & son maistre luy a tesmoigné tant d'affection à vostre suiect, que s'il avoit assez de soing de s'en prévaloir je ne doute pas que ces six mois adjouster ne deussent faire une bonne production. Je me résouds à en faire encore gayement les frais affin qu'il ne manque rien de ma part de ce qui seroit nécessaire pour luy faire achever ici son juste terme. Je me couvriray ici le visage & prendray cette nouvelle confiance en vostre bonté pour laquelle je prieray Dieu de tout mon cœur qu'il desploye de plus en plus la sienne sur vous, vostre famille & vos saints labeurs puisque cet tout ce que je peux pour vostre service, & en seule chose en laquelle peu estre je ne seray pas du tout inutilement,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& très obligé serviteur.  
Ferry.*

*A Metz, ce 23 d'aoust 1642.*

B. U. Leyde, BPL 301/107 et 108

11  
30 août 1642 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur,*

*Je vous ay escrit les 9 et 23 de ce mois & suplié d'arrester le retour de mon fils selon l'espérance que vous auriez qu'il deust faire cest hyver de bonnes estudes, mais le nouveau procès que nous a suscitè depuis hier celui qui nous a desia fait perdre la moitié de mes petits revenus me fait craindre qu'il me faille consumer en frais, qui sont ici horrible, ce que je pensois mettre à part pour sa subsistence. Ce qui me fait aussy résoudre à la haste de le rappeler comme j'avois fait les 13 & 19 du passé, considérant la saison qui s'avance & l'occasion qui se présente de Monsieur Flutot un de mes meilleurs amis d'ici qui est attendu d'Allemagne en Hollande & qui de là ici. J'ay bien du desplaisir de le retirer si brusquement & encore en ceste pauvre ville où toutes choses dépérissent de jour en jour, & qui n'est plus que sa relique ou son ombre, & de laquelle plus[...] personnes d'honneur choisiroient de se retirer.*

*Je vous considère dans un lieu de refuge vers lequel je tourne souvent les yeux depuis quelques années de mes agitations. Et pleust à Dieu que j'y visse lieu à y asseoir le pied, je serois heureux de mourir aux vostres. Je vous supplie très humblement de me pardonner ces pensées qui ne viennent ny de lascheté, ny de la haste, & me conserver en l'honneur de vos bonnes grâces, & congédier ce garçon avec vostre bénédiction. S'il eut peu trouver son entretenement par de là, & n'estre pas séparé ou esloigné de Monsieur Scotanus, je l'y eusse laissé volontiers encore quelque temps, mais je me remetz à tout ce que Dieu voudra & suis persuadé qu'il n'aura pas tenu à faveur ny à crédit puisque vous avez tout ce qui s'en pourroit désirer. Dieu vous conserve en longue prospérité & vous inspire d'aimer tousiour,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble  
& très affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 30 d'aoust 1642.*

B. U. Leyde, BPL 301/109

1643 : pour cette année à deux lettres de Ferry du 11 août et 28 novembre  
font réponse deux lettres de Rivet du 7 octobre et 21 décembre.

12

11 août 1643 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Estant de naturel à bien faire à tous & en lieu d'où vous le pouvez aisément, vous estes sujet à estre importuné de beaucoup de personnes. Cela m'a tousiours fait espérés avec l'inclination que vous m'y avez tesmoigné, que vous n'advez pas trouvé ny si estrange ni si mauvais de l'estre de moy pour le sujet de mon fils. Et que vous ne vous serez pas rebuté du soing que vous avez daigné avoir de luy. La dernière lettre que je vous en ay escrite a esté du 10 du passé, à laquelle Monsieur Aquilius a voulu donner l'adresse. J'ay appris par une que j'ay receu d'Amsterdam qu'il estoit encor à Leyde le 18<sup>ème</sup> dont j'ay esté bien aise puisque je pense avoir raison ce croire par là que il y a encor espérance de luy pouvoir donner le doctorat dans le temps que vous & Messieurs Spanheim & Schotanus avez trouvé bon de le retenir jusques au mois de septembre. C'est le temps qu'il pourra avoir la commodité de faire un voyage à Munster avec Monsieur Sheuft qui y doit estre pour Monseigneur l'Electeur Palatin, & qui m'a fait tant de grâces que de me permettre de s'en charger. Et j'estime que c'est un grand bonheur pour luy de commencer par une personne de si grand mérite & en une œuvre de telle importance, à voir le monde. Il restera pour moi consolation entière qu'il eust la bonne avant que d'entrer en ce service affin de n'avoir plus besoing de le remettre aux escolles.*

*Je vous supplie, Monsieur, très humblement de l'y assister de tout ce que vous jugerez luy estre de besoing de vostre autorité, & de l'honorer de vos recommandations partout où il faudra, & y adjoûter encore bien vos admonitions paternelles, & ce qu'il aura à f[aire] pour se rendre agréable & mériter l'honneur qu'on [luy] fait & se rendre à l'advenir digne de quelque employ. Je vous tiens heureux & aimé de Dieu en beaucoup de sortes, mais surtout en ce que vostre nom passe de père en fils avec tant de louange. Dieu vous veuille continuer & accroistre cest bénédiction & toutes les autres.*

*Je pense vous avoir escrit cy-devant quelque chose du dessein que ceste Eglise a de faire travailler à son Histoire pour l'opposer à une scandaleuse chronique que l'Evesque de Madaur<sup>25</sup> en a faite depuis quelques mois, & l'ay en charge d'en recevoir les mémoires. J'ay escrit en beaucoup de lieux & en ay receu quelques uns. Monsieur Polyander qui est né icy,*

---

<sup>25</sup> Martin Meurisse (1584-1644), un cordelier, évêque de Madaure *in-partibus*, était depuis 1629 le suffragant de l'évêque de Metz, Henri de Verneuil. Après avoir rétabli la discipline ecclésiastique fort relâche, il entreprit contre les réformés messins une lutte incessante et écrivit une Histoire de l'hérésie à Metz. Ferry fut chargé de répondre à Meurisse et entama un très long travail de recherches et de notes sur l'histoire de Metz et de la Réforme : les célèbres *Observations Séculaires* aujourd'hui détruites dont il existe toutefois quelques copies et des recueils de notes. Ferry fait de nouveau état de ce projet dans sa lettre du 19 septembre 1648.

*m'a aussy appris quelque chose. Monsieur de Bèze qui a fait l'histoire de Metz adjoustée à l'Histoire Ecclésiastique de France dit que M. Sureau dit Du Rosier s'estant retiré en Allemagne mourut & sa femme & tous ses enfans de peste à Francfort. Cependant il conste qu'une sienne fille a espousé un ministre du Palatinat & on m'a aseuré que Monsieur Sureau, ministre de St-Lambert estoit son fils, duquel est issu Monsieur Dan[iel] Sureau, qui après avoir servy le prince<sup>26</sup>, fils aîné du roy de Bohême, qui se noya, est aujourd'huy habitué à La Haye. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de vous en informer & de me l'escrire, ensemble les temps de la mort du père & du fils & s'il est vrai que le père soit autheur d'une version françoise de Sledan de quoy je doute, d'une latine des mémoires de du Belley, ce qui est plus vray semblable, ayant esté imprimée à Francfort l'an 1574 un an ou deux après qu'il s'y fust retiré<sup>27</sup>.*

*Je vous supplie aussy, Monsieur, de m'apprendre de quel lieu estoit natif au Pays Bas & quand M. Jean Taffin<sup>28</sup> qui a long temps & heureusement servy ceste Eglise, & en quelle années & Eglise il s'est retiré là & y est mort, & tout ce que vous pourrez sçavoir de luy & de ses escrits.*

*Pardonnez-moy, s'il vous plaist, la peine que je vous donneray & la liberté que je me donne et je l'espère de vostre charité & de vostre zèle à la gloire de Dieu, à laquelle ceste recherche peut servir et continuer, Monsieur, je vous supplie de m'aimer & ce jeune homme & de luy procurer tous les avantages dont il aura besoing puisque cest employ ne peut estre fait envers personne qui en puisse avoir plus de sentiment que j'en auray toute ma vie pour demeurer & luy après moy comme j'espère,*

*Vostre très humble  
& très obligé serviteur.  
Ferry.*

*A Metz, le 11 aoust 1643.*

B. U. Leyde, BPL 301/110 et 111

---

<sup>26</sup> Henri-Frédéric Palatin, fils de l'Electeur palatin Frédéric V et d'Elizabeth Stuart, est mort accidentellement noyé lors d'un naufrage en mer Haarlem le 17 janvier 1629 à l'âge de 15 ans. Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000, p. 43.

<sup>27</sup> Les frères Haag mentionnent que Hugues Sureau dit Du Rosier né à Rozoy en Tiérarche est mort de la peste à Francfort vers 1575 avec toute sa famille et qu'il a traduit en latin les Mémoires de Du Bellay qui furent éditées à Francfort en 1575, in-8°. *La France protestante*, tome IX, p. 329-330.

<sup>28</sup> Jean Taffin, l'ancien (1529-1602), chapelain de Guillaume le Taciturne écrivit une douzaine d'ouvrages. *Des marques des enfans de Dieu et des consolations en leurs afflictions; Traité fort profitable et consolant adressé aux fidèles Flamings*, le plus célèbre d'entre eux, publié en 1584 à Haarlem fut souvent réimprimé, notamment à Saumur. A J VAN DER AA' *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, Haarlem, 1874, p. 8-9.

XVIII  
7 octobre 1643 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Comme je me disposoy à vous donner des nouvelles agréables du bon estat de vostre filz, lequel ayant creu vos amis s'estoit a bon escient appliqué à l'estude pour estre gradué à vostre contentement, il est survenu un obstacle que nous n'eussions jamais attendu. C'est que s'estant trouvé en une compagnie de jeunes gens retournant de souper ensemble, ils furent rencontré par quelques yvrognes, à ce qu'on dit, qui les attaquèrent de paroles & d'effects, l'un desquels se trouve transpersé d'une espée d'un coup mortel<sup>29</sup>. Sur cela ils ont esté contraincts de se retirer, & luy entre les autres, pour éviter la perquisition & les suites. Or, estant entre mains, & en seureté, on espère le faire passer en Allemagne avec le gentilhomme que sçavez, & le faire rendre chez vous d'où il pourra aller prendre son degré ailleurs. C'est un malheur arrivé qui vous contristera, et je vous en plains grandement. Mais néantmoins vous avez sujet de vous consoler puisqu'il est hors de danger, et que celuy sera un advertissement à l'advenir pour se garder de mauvaises compagnies, & se tenir plus arrêté à ses estudes.*

*Monsieur Schotanus qui le préparoit, nous a assuré qu'il surmontoit ses espérances, & ne doubtoit point qu'il n'en sortist à son honneur. Ce qui est différé ne serai pas pzerdu Dieu aidant, lequel vous en donnera plus de joué à l'advenir le rendant plus circonspect & plus diligent, & luy accroissant la crainte. Monsieur de Mory vous rendra plus particulier compte de tout, & vous dira les tesmoignages d'affection que Monsieur Spanheim a rendu à cette occasion.*

*Je vous eshorte donques, Monsieur & très honoré frère de vous en consoler et prendre cette espreuve comme vous avez fait beaucoup d'autres desquelles Dieu vous a fait la grâce de vous tirer. Je prieray Dieu qu'il vous conduise ce jeune homme, luy accroisse les dons de son esprit, et le vous rende pour vous estre en consolation et suis,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné frère & serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 7 octobre 1643.*

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/225 et 226 (010 et 011)

---

<sup>29</sup> A lire ce passage l'on réalise que le monde des écoliers était aussi belliqueux aux Provinces-Unies qu'en France et que les parents protestants qui croyaient qu'ils y trouveraient un havre de paix se faisaient bien des illusions. Sur la rudesse de l'enfance écolière. Cf. Philippe Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973, p. 352-367.

28 novembre 1643 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre lettre m'est venue à un grand secours dans la confusion où il a pleu à Dieu de me mettre. Et jamais vostre charité n'avoit peu travailler plus à propos. Loué soit Dieu, et veuille sa bonté n'abandonner ny moy ny les miens. Il est vray, Monsieur, qu'encore que je ne prévisse pas ce malheur, je m'attendois bien à en recevoir quelcun parce que la Providence a accoustumement de mettre des contrepoids à toutes mes petites prospérités. Ce que j'attribue à la cognoissance qu'elle a de mes légèretés ou de mes foiblesses. Voilà pourquoi je me laisse aller à sa conduite, et, tant que je peux, je me stupéfie pour ce que je ne suis pas bien capable à voir grande perte. Il aura, comme j'espère, tousiours pitié de moy & de ma famille de l'honneur de laquelle je m'estoit proposé que ce jeune homme seroit un jour une grande partie.*

*Je consens, Monsieur, à tout ce que vous avez ordonné de son voyage, car je ne pourrois pas le voir encore, et j'espère que ce gentilhomme qui a tant tesmoigné d'affection au père ne la retirera point de luy & la confirmera quelques mois à son service, & luy procurera le moyen de repasser en France avec seureté, soit en y portant quelque despêche ou à la suite de quelque compagnie qui retournent. Mon appréhension seroit qu'il revinst ici tout droit, désirant qu'il aille à Orléans prendre ses degrés [et] séiourné quelques mois à Paris pour se rendre par après ici lorsque je le luy ordonneray. Mais présuppose que cependant il sort sans péril pour ce qu'autrement je souffriray volontiers que vous changiez ce qu'il vous plaira en l'ordre de ces choses & que vous disposiez, comme je vous supplie très humblement, de sa personne & de ses affaires comme vous le jugerez à propos. Me remettant à vostre bonté par laquelle je receus en tranquillité les conseils & la volonté de Dieu, que je vous supplie très humblement de prier pour luy & pour moy & de continuer à nous aimer & à ma croire tout ce qu'un homme peut estre,*

*Monsieur,*

*Vostre très-humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 28 novembre 1643.*

*Monsieur,*

*Je vous supplie très-humblement ne vous grever point de m'escire encore la suite de cette affaire & s'il y a quelque poursuite & comment on la pourroit faire cesser.*

B. U. Leyde, BPL 301/112 et 113

## XIX

21 décembre 1643 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je plains grandement vos afflictions ; mais ceux que Dieu [...] l'espreuve, & qui sont gens de bien, font paroistre en telles ou [...] dons qu'ils ont reçeus de la grâce. Vous estes de ceux là, & sçavés qu'il donnera l'issuë à la tentation telle que vous la pourrez supp[orter] en ce malheur. Nous avons des tesmoignages de son support. Car outre que le jeune homme est en seureté, il ne s'est faict aucune poursuite contre luy, ni aucun acte auquel il soit nommé, & y a peu d'apparence [qu'il] s'en face à l'advenir.*

*Sur vos dernières, & le pouvoir que vous nous [...] selon les occurances, vos amis ont considéré l'estat des affaires publiques et pource que l'armée de France a eu une grande disgrace en Allemagne, il est apparent que Messieurs les plénipotentiaires prolongeront le temps de leur départ tant qu'ils pourront ; et Monsieur Stref<sup>30</sup> ne faisant es[tat] de les suivre que deux mois après, nous avons estimé qu'il n'estoit pas sé[rieux] d'en charger M. le baron de Reerté pour si longtemps durant le quel [...] en ces païs. C'est pourquoy Monsieur de Mory qui faict jouër toutes sortes de ressorts avec grand soin, par communication avec Monsieur Stref & moy. On escrit à Amsterdam à vostre ami pour le faire passer à Paris au plus tost, ce qu'il a entrepris de faire par une bonne commodité & compagnie de gens de bien, qui n'attend que le vent.*

*Reste que vous donniez ordre pour l'envoyer au lieu que vous jugerez propre pour le faire graduer, afin de le tirer de l'oisiveté et le jeter dans l'employ. Monsieur de Mory m'a faict savoir que vous pensez à Orléans. J'y trouve des difficultez, car premièrement, c'est une université où tous les Flamands et Alemans abordent et portent la desbauche, et il y pourroit estre recognu. Secondement, il y a un statut de n'admettre aucun qui n'ait étudié deux ans en droit ès Universitez de France, ce qui me fait vous proposer que vous feriez mieux, ce me semble, de l'envoyer de Paris à Caen, le recommander à Monsieur Bochart<sup>31</sup>, nepveu de Monsieur du Moulin, lequel ne vous peut estre incognu, qui vous y servira soigneusement. Il y a là une belle Eglise, on veillera sur ses mœurs & sur sa conduite<sup>32</sup> ; & on employera les amis pour le faire expédier. Si vous preniez cette résolution, j'en escriray aussi audit Sr. Bochart, & luy recommanderay d'affection.*

---

<sup>30</sup> Il s'agit peut être de Jean Rimbert de Sreiff de Lawstein, baron de Beaucourt et seigneur du Taily, colonel-général des troupes étrangères en France. Il avait épousé en 1642 à Metz Judith de Schélandre, fille de Jean Thyn de Schélandre, sieur de Vuidebourse et de Marie Le Goullon.

<sup>31</sup> Samuel Bochart (1599-1667), ministre de Caen, fils de René Bochart, sieur de Menillet, ministre de Rouen, et d'Esther du Moulin et de ce fait neveu de Pierre du Moulin et d'André Rivet.

<sup>32</sup> Ce passage de cette lettre a été publié par Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, op. cit., p. 348.

*Cependant, je prieray Dieu qu'il le conserve, qu'il luy donne un esprit de repentance & d'amendement, qu'il vous fortifie en une sainte patience, & accroisse ses bénédictions sur vos ministère & sur vostre personne & de tous les vostres, & seray le reste de mes jours,*

*Monsieur & très honoré frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur  
& frère au Seigneur.  
André Rivet*

*De La Haye, le xxi décembre 1643.*

*Je tascheray avec Monsieur Spanheim de tirer de monsieur Schotanus un tesmoignage du temps qu'il a employé près de luy, & du jugement qu'il faict de ses progrès. J'espère qu'il ne nous le refusera pas.*

SHPF, Ms. 760/7/ 233 (011)

**1644-1645 : l'année 1644 vit la relance de la querelle de la grâce universelle. Le Synode national, réuni à Charenton, interdit sagement de disputer sur ces questions si inutiles qui regardent l'ordre des décrets de Dieu où la grâce universelle, points qu'on ne propose que par pure curiosité et pour faire paraître la subtilité de son esprit »<sup>33</sup>.**

**Pour cette période nous disposons d'une lettre d'André Rivet du 23 décembre 1644 et de la lettre de Ferry du 21 janvier 1645 où il se félicite que l'Eglise de Metz n'eut point de part à cette controverse.**

## XX

**23 décembre 1644 – La Haye  
André Rivet à Paul Ferry**

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Comme je me disposay à vous escrire, et me conjour avec vous de la bonne espérance que vous avez sujet de concevoir de vostre fils, Monsieur Stref auquel je m'enqueroy par occasion d'une commodité pour vous adresser ma lettre, m'a annoncé la triste nouvelle de son décès, & m'a faict changé de style. Je plains grandement vostre affliction, après une courte joye<sup>34</sup>. Non ignarus mali. Dieu m'a osté l'ainé de mes enfans aagé de trente ans, et un autre en l'âge de vingt & trois ans, tous deux d'espérance. Mais quand il luy plaist d'en disposer comme du sien, nous n'avons rien à dire qu'à mettre la main sur la bouche & bénir son nom. Dieu a faict la grâce à ce jeune homme de le conduire près de vous, et de recevoir vos consolations & accouragement en ce dernier conflict. J'espère que ses dernières heures vous auront consolé, & que Seigneur luy aura donné une résolution digne de l'instruction qu'il avoit reçue de vous. Au reste, vous en serez doresnavant en repos, et hors de toute crainte que le siècle pervers auquel nous vivons ne l'emporte, comme nous ne voyons tous les jours que de tristes et déplorables exemples, plus capables de nous faire haïr le monde, que de nous donner du regret de ceux qui en sortent, et qui sont affranchis de cette servitude.*

*Nous voyons l'Eglise de Dieu affligée & tempestée par ceux de dehors, et encor'à présent pour surcroist de maux, non pax profecto a filijs. On pensoit avoir faict un grand coup à Alençon de plastrer le mal de Paris et Saumur. Cela n'a faict que l'irriter. Car les asserteurs de la rédemption universelle & égale pour tous hommes de la grâce & vocation universelle suffisante et salutaire sous condition de la foy, et du posseo si velent ont puissamment travaillé par tout, & se sentant soustenus en la ville dominante, ont parlé plus tant & plus hardiment que jamais. A présent que le Synode national va commencer à Charenton, il y aura de grandes plaintes sur cela.*

---

<sup>33</sup> Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, 1<sup>ère</sup> édition 1961, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988, tome II, p. 339 et Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, Coll. Regards sur l'Histoire, SEDES, Paris, 1968, p. 153.

<sup>34</sup> Cette « courte joye » éprouvée par Paul Ferry résultait de la réception de son fils aîné au grade de docteur à Orléans, puis d'avocat à Paris juste avant sa mort.

*La faculté de Théologie de Leyden en a escrit de bonne encre. J'y ay faict en mon particulier ce que j'ay peu. Mon frère a réfuté solidement un escrit de cette matière semé[e] en Xaintonge, & venu[e] de Paris. Si cette compagnie ne l'y porte vigourement il y a danger se schisme en nos Eglises. Mais si laissant la question du droit, on prend celle du faict, & qu'on montre comme on le peut en démontrant qu'ils ont faussé le serment faict de l'approbation des canons de Dordrecht et des réglemens d'Alençon, il y aura moyen d'arrester le cour de ce mal. J'ay appris que le Sr. Anguenet<sup>35</sup> avoit pris la hardiesse de prescher cette doctrine en vostre chaire /3/ et que vous l'aviez puissamment relevé. Il a fort caressé le fils du Sr. de Courcelles proposant de nos Arminiens d'icy. En somme ce mystère d'iniquité se descouvre trop avant. Nous avons à nous y opposer vertueusement & prier Dieu ardemment qu'il ouise au synode les moyens d'y pourvoir. Je sçay que de vostre costé vous monstrez vostre zèle pour l bonne cause que vous avez vertueusement défendue contre les Jésuites. Je le prie qu'il vous fortifie en son œuvre, vous donnant les consolations de son esprit, & accroissement de ses bénédictions sur ce qui vous reste en vostre famille, & suis de cœur & d'affection,*

*Monsieur et très honoré frère,*

*Vostre très-humble & très  
affectionné frère et serviteur.*

*André Rivet*

*De La Haye, le 23 décembre 1644.*

SHPF, Coll. Coq., Ms. 337/227 et 228 (012 et 013)

---

<sup>35</sup> Benjamin Anguenet, ministre de Lixheim puis de Vitry-le-François.

14  
21 janvier 1645 - Metz  
Paul Ferry à André Rivet

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Je ne vous sçaurois rendre assez de grâces du charitable office qu'il vous a pleu me faire en l'affliction que Dieu a trouvé bon de m'envoyer. Vos raisons n'ont pas peu aidé à me résoudre. Mais vostre exemple m'a esté une grande persuasion. J'avois bien sceu, par une méditation sur le ps. 6 que vous m'avez fait autres fois l'honneur de m'envoyer, qu'un docte fils vous estoit mort, & ça esté un de mes entretiens pour passer quelques mauvais intervalles en le relisant. Mais je ne me souvenois pas d'avoir rien entendu de l'autre. Dieu vous a donné plus de force d'esprit & plus de vertu qu'à moy. Je le supplie de tout mon cœur que ce soit la vostre dernière espreuve où au moins vostre dernier deuil, et qu'il ait pitié de moy, estant content de tout ce qui m'est advenu dont aussy je l'adore & le remercie de bon cœur.*

*J'ay fait ce que j'ay peu par raison & par intervention d'amis pour indure celuy qui me reste à embrasser la Théologie, mais après tout cela, & plusieurs prières & entretiens, il m'a supplié de ne l'y pas obliger, pour non seulement ne s'y sentir pas appelé, mais y avoir de la répugnance<sup>36</sup>. Je fay scrupule de l'y presser davantage et estant assez aagé & rassis pour en avoir considéré l'importance & le mouvement ; joint que j'appréhende de la foiblesse en la poitrine & une fluxion assez ordinaire qui luy oste de la grâce en la prononciation, s'il devoit avoir a faire à un grand auditoire, dont il ne voudroit pas s'exclure l'espérance. Il m'a instamment supplié & fait prier de le laisser estudier en la profession du droit au lieu de celle de médecine en laquelle il avoit pensé pendant la vie de son frère. Je crain de céder trop tost & de présenter à Dieu une offre forcée. Je souhaiterois avec passion d'avoir vostre aise, mais je n'ose vous le demander.*

*Je n'entends encore rien de qui se fait au synode sur les questions que..., que l'on m'a escri du traitté que Monsieur Amyrault vous a dédié ceste année De Universal gratia avec cinquante ésoèmes & l'espérance qu'on a que tout y sera bien con[duit] les modérateurs estant bien meus & comme on croit, l'[...] ou la pluspart de la compagnie ce qu'on avoit pris de [...] ici estoit plus que le suiect aujourdhuy agité, à sçavoir que le chap. 7 des Rom[ains] se devoit entendre de l'homme non re [...] de quoy on nous allègue pour consentant ces mesmes aussy qui favorisent aujourdhuy ce qui est en question. Tellement que je ne fay aucun doute que si Dieu n'inspire ceste assemblée y mette un bon arrêt ce mal ne face chemin en puissance au mesme temps que les evesques de Guyenne preschent & favorisent le contraire.*

*Ceste Eglise, Dieu mercy, n'a point de part à ces controverses & j'espère qu'elle n'y en prendra point, tous ceux qui la servent paroissant estre d'un mesme sentiment. Je souhaite fort de vous ce que vous avez escri sur ce sujet, aussy bien que tout ce qui sort de vostre main. Dieu veuille vous conserver longues années à son Eglise. Vous avez par de là aussy vos*

---

<sup>36</sup> Comme André et Guillaume Rivet, Jean-Maximilien de Langle, Paul Ferry fut obligé de s'incliner devant la volonté de son fils. Nous sommes bien loin de la société patriarcale qui serait de règle sous l'Ancien Régime.

*appréhensions, & faut que les esprits y soient bien exquis qui frappent à un cheveu ou à plusieurs. La présentation des indépendans est une estrange pièce & d'une invention bien périlleuse.*

*Je suis ici sequestré de l'intelligence & du commerce de toutes ces choses que je n'apprens que par occasion & au hasard. Dieu vous a placé sur un grand théâtre & en lieu qui avoit besoin de vous. Je le supplie derechef qu'il vous y maintienne long temps & en toute bénédiction. Et vous, Monsieur, que vous me fassiez tousiour /3/ l'honneur de m'aymer, & vous souvenir de moy & des miens en vos saintes prières & de me croire au point que je le suis & seray toute ma vie,*

*Monsieur & très honoré Frère,*

*Vostre très humble & très  
affectionné serviteur.*

*Ferry.*

*A Metz, le 21 janvier 1645.*

B. U. Leyde, BPL 301/114 et 115

---

**1646-1647 : André Rivet et Paul Ferry semblent avoir cessé de correspondre pendant ces années. Ce fait s'explique sur leur divergence d'opinion touchant la querelle de la grâce universelle, à quoi s'ajoute la mort le 12 septembre 1642 d'une maladie de camp d'Abraham de Mory « pasteur des Régiments françois », intermédiaire habituel de Paul Ferry aux Provinces-Unies<sup>37</sup> et enfin la nomination d'André Rivet à la fonction de curateur de l'Ecole Illustre de Bréda ce qui rendait plus difficile le cheminement des lettres.**

Jean-Luc TULOT

La suite de la correspondance paraîtra dans le prochain cahier

---

<sup>37</sup> Lettre de Rivet à Sarrau du 19 septembre 1645. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome III, p. 219-220.

## QUELQUES CHEVALIERS DU MERITE MILITAIRE

(Compléments à l'article publié dans le n°100, quatrième trimestre 2007 des *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*)

Le hasard des recherches a permis de trouver des précisions sur cinq officiers des régiments suisses, chevaliers du Mérite Militaire. Trois ont épousé des françaises.

Nous donnons aussi quelques précisions sur d'autres officiers protestants de l'ancien régime.

\* Page 194, ne figurant pas dans l'article de 2007.

Justus Heinrich HIRZEL de SAINT-GRATIEN (terre près d'Amiens, venant de sa mère dès 1708), né le 1<sup>er</sup> août 1706 à Zurich, mort le 2 avril 1764 à Saint-Quentin, d'une famille patricienne de Zurich, fils de Hans Caspar Hirzel, officier d'un régiment suisse au service de France. Il entra en 1718 comme cadet dans le régiment suisse d'Affry au service de France. En 1730, il fut lieutenant capitaine, commandant une demi compagnie du régiment de Brendle. Il fut lieutenant-colonel en 1746, colonel en 1749, chevalier du Mérite. Il fit connaissance de Catherine Couillette, alors qu'elle n'avait pas encore 14 ans, lorsqu'il passa ses quartiers d'hiver à Saint-Quentin. Sous le nom de Henri Hirzel, nous le trouvons comme lieutenant aux Gardes Suisses. Il fut nommé brigadier le 25 juillet 1762 : « M. Hirzel, premier lieutenant aux Gardes Suisses, avec comiss.[ion] de colonel ». Il figurait encore dans la liste des brigadiers en 1765.

Il épouse en 1736 Catherine (ou Marie Jeanne) COUILLETTE d'AUTRIVE, fille de Jacques Adrien Couillette d'Autrive, marchand blanchisseur à Saint-Quentin et Marie Esther Crommelin.

Ils ont eu six enfants, parmi lesquels Salomon Hirzel de Saint-Gratien, que nous retrouverons ci-dessous.

\* Page 199

Jean Henri REBER, (1725-1783), de Mulhouse, est nommé le 17 décembre 1743, officier au régiment suisse de Waldner, participe de 1746 à 1753 à diverses campagnes, devient le 16 octobre 1766 capitaine des grenadiers. Il épouse en 1767, Marie Ursule de Gochnat, fille d'un chirurgien de Colmar. (Voir Jacques Alexandre FAVRE, *Les Reber de Mulhouse et de Sainte-Marie-aux Mines*, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2007, p. 37).

\* Page 200

EGLINGER, capitaine avec rang de lieutenant colonel du régiment d'Aulbonne. Il existe un portrait en uniforme rouge avec parements jaunes et la décoration du Mérite Militaire le représentant (sous-sol du Musée Historique de Bâle).

\* Page 204

Salomon HIRZEL de SAINT-GRATIEN, né le 1<sup>er</sup> juillet 1739, mort en octobre 1801 à Ansbach, en Bavière. Il entra en 1752 au service de France, fut capitaine du régiment suisse de Lochmann, devenu de Muralt en 1774 et Steiner en 1782, à partir de 1769. Il est capitaine avec rang de major de 1775 à 1779, chevalier du Mérite à dater de 1777, capitaine avec rang de lieutenant-colonel dès 1780, major avec rang de lieutenant-colonel en 1782, puis lieutenant-colonel de 1784 à 1792, date de licenciement des régiments suisses au service de France. Il vendit le château de Saint-Gratien en 1778. Il aurait été fait comte de Saint Gratien par Louis XVI, en 1788. Il figure en effet dans l'*Almanach Militaire* de 1789 : « M. Le comte Hirzel de Saint-Gratien », lieutenant-colonel du régiment de Steiner. Il fut ensuite, à partir de 1798, général de brigade au service de la Russie, participa à la campagne de Suisse, et mourut peu après la défaite de Souvarof par Massena et Lecourbe. Il épousa en 1776, Marie Françoise Noblet de Sevenans.

Ne figurant pas dans l'article de 2007

Henri d'ESCHER, originaire de Zurich. Il s'agit d'Henri von Escher vom Luchs (1717-1781), d'une famille patricienne de Zurich. Henry Escher était en 1760 commandant de bataillon avec rang de lieutenant-colonel du régiment de Lochmann, qui avait été levé à Zurich par une capitulation (c'est-à-dire un contrat entre le canton et le roi de France) en 1752. Henri Escher fut nommé brigadier (l'équivalent d'un général de brigade) en juillet 1762. Il figure dans la liste des brigadiers figurant dans l'*Etat militaire de la France* avec la mention « M Escher de Luchs, a commandé un bataillon du régiment suisse de Lochmann, dont il est aujourd'hui capitaine factionnaire » en 1766. Il n'était pas inhabituel de donner un grade beaucoup plus élevé que la simple fonction de capitaine dans un régiment suisse. H. Escher, Brig. (brigadier) figure comme capitaine du régiment de Lochmann dans les *Etats militaires* jusqu'en 1773.

A partir de 1777, il est nommé H. d'Escher, Brig. Le régiment, changeant de colonel est devenu de Muralt et M. d'Escher, Brig. en est lieutenant-colonel en 1780, dernière année où il figure dans l'*Etat militaire*. Il fut aussi chevalier du mérite militaire.

Il épouse en 1754, Anne Judith DUMOUSTIER de VATRE, morte le 16 février 1768 à Saint-Quentin, fille de Pierre Jacques André Suzanne DUMOUSTIER de VATRE, mort le 3 avril 1764 à Saint-Quentin, écuyer, seigneur de Marcy, négociant à Saint-Quentin, et Madeleine Charlotte Valmalette.

Thierry Du PASQUIER

**PORTRAITS PROVENANT DE LA FAMILLE RENOUARD DE BUSSIERRE**  
(suite)

M. Joël Fines nous communique les compléments suivants, au sujet de l'article paru dans le cahier du Centre de Généalogie Protestante n°98, 2e trimestre 2007 sur les portraits vendus à Drouot, et nous adresse la photographie de trois autres miniatures de la famille Renouard de Bussierre, avec des indications que nous reproduisons ci-après :



I. Julien Raphaël RENOUARD de BUSSIERRE (1774-1804) de trois-quarts, cravate nouée blanche, fonds de paysage.

Hauteur 73mm, cadre doré guilloché sur fonds en bois noir, 18 centimètres, avec une inscription ancienne au verso :

« M. Julien Raphaël Renouard de Bussierre (M de Senans), père de Bernard, p[ou]r Bernard. »

II. Marguerite Françoise BOUVIER de La MOTHE de CEPOY (1767-1808), femme de Julien Raphaël RENOUARD de BUSSIERRE, assise, de face, les bras croisés, écharpe vert clair sur l'épaule droite, robe de style empire « à la Joséphine », avec une ceinture rouge sous la poitrine, bonnet avec un ruban rouge, colonnade et arbuste à droite.

Hauteur 73 mm, cadre ovale doré, guilloché sur fonds de bois noir, de 17 centimètres, avec une inscription au verso : « Mme de Bussierre née Bouvyer Cepoy, mère du G[ran]d père de Bernard, p[ou]r Bernard ». »



III. Jules *Edmond* RENOUARD de BUSSIERRE (1804-1888). Jeune homme, tête de face, buste de trois quarts gauche, cravate blanche, col relevé, habit noir, fond uni sans décor. Hauteur 93mm, cadre ovale doré, sur fonds en bois noir, creux de 17 centimètres de hauteur, largeur : 14,8 centimètres, avec une inscription au verso :

« P[ou]r Mathilde, son grand père Bussierre, décédé le 23 novembre 1888, née le 15 juillet 1804 ».

Jules Edmond RENOUARD de BUSSIERRE et Mathilde HAGERMANN (1819-1898), dont le portrait a été reproduit dans le précédent article ont été les parents de :

Marguerite Célestine RENOUARD de BUSSIERRE (1840-1918), qui épousa Auguste Frédéric de POURTALES (1840-1918). D'où deux enfants :

1. Bernard de POURTALES (1870-1935), officier, hérita les deux premières miniatures.
2. Mathilde Augusta de POURTALES (1875-1954), épousa en 1894, Valentin de SEYNES de MAYSONNADE de LARLENQUE (1869-1921), diplomate. Elle hérita la troisième miniature.

Les deux premières miniatures sont aussi passées dans la descendance de Seynes.

On pourra se référer à l'ouvrage de Robert CRAMER *Les Pourtalès 1300-2000*, Editions familiales [2000].

**CONTRATS DE MARIAGES**  
**A SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE**  
**ET A SAINT-MARTIN-DE-CAMPCELADE**  
**(1726-1787)**

CABANEL Antoine	cx 1763	MALZAC Marthe
CABANEL Jean	cx 1751	MALZAC Jeanne
CABANEL Jean	cx 1756	BOUDON Louise
CABANEL Jean	cx 1773	ROUSSON Marguerite
CABANEL Louis	cx 1736	AIGOIN Madeleine
CABANEL Louis	cx 1781	BRAGOUSE Suzanne
CABANEL Pierre	cx 1778	SALTET Justine
CABRIERES Jean	cx 1766	TRIAIRE Marguerite
CABRILHAC Pierre	cx 1732	BROUSSOUX Louise
CABRILHAC Pierre	cx 1764	VALAT Jeanne
CABRIT Jean-Louis	cx 1727	PAGEZY Suzanne
CABRIT Jean-Louis	cx 1760	HILLAIRE Louise
CABRIT Pierre	cx 1773	LEBRE Jeanne
CABUT Jean-Louis	cx 1727	PAGEZY Suzanne
CAMBECEDES Jean	cx 1759	BANCILHON Françoise
CAMPEL Guillaume	cx 1746	LEBRE Louise
CAMPREDON Antoine	cx 1743	BERTHEZENNE Madeleine
CAMPREDON Augustin	cx 1770	VALLAT Marianne
CAMPREDON David	cx 1753	HILLAIRE Marie
CAMPREDON François	cx 1728	COMBES Marie
CAMPREDON Henri	cx 1734	BERTHEZENNE Jeanne
CAMPREDON Henri	cx 1763	FRAISSINET Marie
CAMPREDON Jean	cx 1750	DESHONS Catherine
CAMPREDON Jean	cx 1785	LAUNE Françoise
CAMPREDON Louis	cx 1749	BOURGADE Marie
CAMPREDON Louis	cx 1776	PONGE Anne
CAMPREDON Pierre	cx 1744	FESQUET Marie
CAMPREDON Pierre	cx 1783	TEULON Elisabeth
CANONGE Jean-Pierre	cx 1787	MANOEL Marie
CAPOULADE Fulcrand	cx 1775	RAYMOND Jeanne

CHABAL Louis	cx 1779	LAVESQUE Marthe
CHABAL Louis	cx 1786	ROUQUETTE Marie
CHABAL Pierre	cx 1731	AURES Jeanne
CHABAL Pierre	cx 1732	REILHAN Marie
CHABAL Pierre	cx 1738	COMBEMALLE Suzanne
CHABAL Pierre	cx 1738	PINTARD Suzanne
CHABAL Pierre	cx 1756	AURES Jeanne
CHABAL Pierre	cx 1764	RIGAL Jeanne
CHABAL Pierre	cx 1768	TEULON Isabelle
CHABAL Pierre	cx 1780	MOURGUES Marie
CHAMBERT Jean	cx 1736	MOURGUES Jeanne
CHAMBONNET Louis	cx 1785	PLAN Marguerite
CHAMSON Jacques	cx 1765	ARMAND Jeanne
CHAMSON Pierre	cx 1748	PLANQUE Marguerite
CHAMSON Pierre	cx 1769	POUJOL Antoinette
CHAS Augustin	cx 1746	SARRAZIN de
		CHAMBONNET (de) Marie
CHAULIAC Jean	cx 1761	PAUTARD Marianne
CHAUSSE François	cx 1744	PLAN Marie
CLAUZEL Jean	cx 1782	BLANC Marie
CLAUZEL Louis	cx 1729	AURIOL Suzanne
CLAUZEL Pierre	cx 1753	CLAUZEL Marie
CLERGUE François	cx 1745	SERRIERE Jeanne
CLERGUE Jean	cx 1761	BROUSSOUX Suzanne
COMBEMALLE Etienne	cx 1762	PELATAN Jeanne
COMBEMALLE Etienne	cx 1777	PORTAL Louise
COMBEMALLE François	cx 1757	GAVANON Marie
COMBEMALLE François	cx 1783	FAGES Jeanne
COMBEMALLE Jacques	cx 1770	BOISSIERE Marianne
COMBEMALLE Jean	cx 1727	CAVALIER Jeanne
COMBEMALLE Jean	cx 1737	LAUTAL Suzanne
COMBEMALLE Jean	cx 1754	BRINGUIER Marie
COMBEMALLE Jean	cx 1776	LAFONT Jeanne
COMBEMALLE Louis	cx 1769	BOUDON Suzanne
COMBEMALLE Louis	cx 1775	BRUNEL Antoinette
COMBEMALLE Sylvestre	cx 1744	AIGOIN Louise
COMBES Etienne	cx 1741	ROCHER Marie
COMBES Etienne	cx 1783	GAVANON Elisabeth
COMBES Jean	cx 1746	MEYNADIER Suzanne
COMBES Jean	cx 1747	BERTHEZENNE Suzanne
COMBES Jean-Louis	cx 1769	CLAUZEL Marie

COMBES Louis	cx 1771	LIRON Marguerite
COMBET Antoine	cx 1759	BOUDON Jeanne
COMBET Jacques	cx 1743	MARTIN Louise
COMBET Jacques	cx 1754	VIDAL Marguerite
COMBET Jacques	cx 1777	ROUEL Madeleine
COMBET Jean	cx 1759	TEISSIER Suzanne
COMBET Jean-Antoine	cx 1786	ALCAÏS Marie
COMBET Louis	cx 1778	PONTIER Suzanne
CONSTANT Jean	cx 1762	PERIER Louise
COSTE Jacques	cx 1734	MAZAURIC Marguerite
COUDERC Jacques	cx 1730	MALZAC Anne
COUDERC Jean	cx 1729	AURES Jeanne
COUDERC Jean	cx 1779	SIGAL Louise
COUDERC Jean-Louis	cx 1769	BOUDON Jeanne
COUDERC Louis	cx 1746	ARBOUX Suzanne
COUDERC Louis	cx 1782	SEGUIER Marie
COUDERC Pierre	cx 1745	MOYNA Marie
COURT Antoine	cx 1746	PERIER Suzanne
COURT Antoine	cx 1747	TEISIERES Jeanne
COURT Antoine	cx 1766	POUJOL Françoise
COURT Antoine	cx 1772	MOURGUES Antoinette
COURT Jacques	cx 1767	MAZOYER Jeanne
COURT Jacques	cx 1768	GREFEUILLE Louise
COURT Louis	cx 1772	MOURGUES Antoinette
CREISSENT Antoine	cx 1736	HEYRAL Louise
CREISSENT Antoine	cx 1775	ROUSSET Suzanne
CREISSENT Henri	cx 1729	SALTET Marie
CREISSENT Henri	cx 1763	BOISSEROLLE Marie
CREISSENT Jacques	cx 1751	AMARIN Suzanne
CREISSENT Jean	cx 1767	BOURGADE Madeleine
CRESPY Jacques	cx 1724	COURT Marie
CROUZAT Jean	cx 1745	GEMINARD Marie
CROUZAT Joseph	cx 1765	CHABAL Marie

Alors que les Cévennes se reconstruisent lentement, de 1705 à 1730, on note les disparitions définitives des patronymes suivants :

CABANIS, CABIRON, CABAT, CAMPTEL, CAPELIER, CAPIERS, CAZALET, CIVEL, COLONGES, COMBARNOUS, COURBIERE, COUTELLE, CRUVELLIER.

On note par ailleurs les arrivées suivantes :

CABANEL, CABAT, CAPOULADE, CHAS (apparentés aux de Jean de Saint-Marcel) CHAMSON, CHAULIAC, CHAUSSE, CLERGUE.

Les noms CABANEL, CHAMSON et CLERGUE viennent de la Vallée Française, sans doute des familles venues participer à la reconstruction, aux côtés de parents ou d'amis, et qui se seraient fixées définitivement.

En revanche, les noms CABAT, CAPOULADE, CHAULIAC et CHAUSSE sont des noms du bas Gévaudan voisin. Le pouvoir royal était favorable à un repeuplement avec des familles non compromises avec l'insurrection. Les CHAS venaient de Villefort.

---

La série D des contrats de mariage de la Vallée Borgne comprend des familles qui ont joué un rôle important dans la guerre des Camisards.

Les familles DELON, DIDES et DUPLAN comptent parmi celles qui se sont le plus distinguées. Les DELON ont donné deux camisards et laissé un récit douloureux de leurs persécutions (Archives départementales du Gard). Les DIDES et DUPLAN ont donné deux prophétesses fanatiques des plus illustres.

DAUDE Jean	cx 1734	GEMINARD Marie
DAUNIS Antoine	cx 1779	BONNET Louise
DAUNIS Jacques	cx 1775	RESTOUBLE Marie
DAUNIS Jean	cx 1779	FABRE Louise
DAUNIS Jean-Louis	cx 1781	MANOEL Jeanne
DAUNIS Pierre	cx 1777	PONTIER Suzanne
DAVID Armand	cx 1752	MAZAURIC Jeanne
DELEUZE Jean	cx 1779	RUAS Marie
DELON Antoine	cx 1746	COMBEMALLE Louise
DELON François	cx 1769	FRAISSINET Jeanne
DELON Henry	cx 1745	RAUQUIER Marie
DELON Henry	cx 1786	COUDERC Louise
DELON Jacques	cx 1747	SEVENNE Marianne
DELON Jacques	cx 1787	MANOEL de
		NOGARET (de) Marianne
DELON Jean	cx 1728	MAURIN Marie
DELON Jean	cx 1730	DELON Jeanne
DELON Louis	cx 1783	DAUNIS Suzanne
DELON Pierre	cx 1768	VIREVAIRE Suzanne

DELON Pierre	cx 1774	FESQUET Suzanne
DELON Pierre	cx 1777	PHILIP Anne
DESROZIERS Jean-Baptiste	cx 1760	ANTOINE Louise
DEVEZE François	cx 1777	POUJOL Marie
DEVEZE Jean	cx 1777	POUJOL Marianne
DEVEZE Jean	cx 1782	GOUT Jeanne
D'HOMBRES Jean	cx 1740	BOURGADE Jeanne
DIDES Jean	cx 1779	LEBRE Marianne
DIDES Pierre	cx 1742	BOURELY Suzanne

Les DIDES s'allient dans ces deux contrats à des familles de « l'oustal Chabal » de Sext.

DONNADIEU Antoine	cx 1757	BOURELY Jeanne
DONNADIEU Etienne	cx 1783	GUIBAL Jeanne

Il s'agit de la famille de Jacques DONNADIEU mort dans des conditions atroces au château d'If en 1707.

DUFOUR Guillaume	cx 1731	ILLAIRE Jeanne
DUGUAST François	cx 1775	FORCOAL Marie
DUGUAST Louis	cx 1777	MAZAURIC Louise
DUGUAST Pierre	cx 1744	SOULATGES Jeanne
DUMAS Antoine	cx 1756	LAPIERRE Louise
DUMAS David	cx 1742	VIALLA Antoinette

DUPLAN expulsés de Saint-André de Valborgne en 1710 (actes notariés figurant dans les registres de Saint-Jean-du-Gard).

DUPONT Jacques	cx 1778	SOULATGES Jeanne
DUPONT Jean-Louis	cx 1777	SOULATGES Marie
DUPONT Jean-Pierre	cx 1770	AURES Marie
DUPUY de NOZIERES Pierre IV	cx 1702	MAZELET (de) Marguerite
DUPUY d'AUBIGNAC de NOZIERES Pierre IV	cx 1729	PERIER (de) Jeanne

Cette seconde alliance a été conclue avec la famille des industriels PERIER, dont est issu le président de la République Jean CASIMIR-PERIER.

DUPUY d'AUBIGNAC de NOZIERES Pierre V	cx 1728	DELEUZE de TROUILLAS Madeleine
--	---------	-----------------------------------

DUPUY d'AUBIGNAC  
de NOZIERES Pierre VI

cx 1765

NOVIS (de) Louise

C'est cette famille qui disposait du gros manuscrit dit « le gros manuscrit Dupuy Montbrun », ouvrage fondamental sur l'histoire des camisards.

DUPUY du MAZELDAN François  
Basile dit « DUPUY MONTBRUN »

cx 1788

SARRAZIN de La DEVEZE (de)  
Marguerite

C'est cette famille qui dispose des archives de La Devèze relatives au fameux massacre de 1702, consécutif à l'assassinat de l'abbé du Chayla par le groupe des premiers camisards. Le château fut vendu par les familles de SEVANIER et DUPUY de La DEVEZE.

DURAND François

cx 1787

SOULATGES Jeanne

La guerre des camisards a entraîné la disparition de 60% des familles dont le nom commence par la lettre « D ».

DABRIC, DARBAS, DARGILLAN, DASSAULT, DAUMET, DAUREFEUIL, DELACOSTE, DELAFON, DELAPORTE, DELPUECH, DELSALE, DESESTRECH, DESCOTY, DESHONS, DESPERIES, DEZES, DORBIE, DOULCET, DOULMET, DUCROS DUPUECH.

---

ESCOT Jean	cx 1765	PIC Isabeau
ESCOT Pierre	cx 1730	LAGET Catherine
ESCOTY Pierre	cx 1784	JEAN Jeanne
ESPAZE Jean	cx 1782	ILLAIRE Jeanne
ETIENNE André	cx 1733	ROUSSET Jeanne
ETIENNE André	cx 1740	DELON Jeanne
ETIENNE André	cx 1777	BOYER Marie
ETIENNE André	cx 1785	PLAN Louise
ETIENNE André	cx 1787	BRUGUIERE Marie
ETIENNE Antoine	cx 1739	DAUDE Jeanne
ETIENNE Antoine	cx 1752	AURES Suzanne
ETIENNE Antoine	cx 1767	TEYSSIERE Anne
ETIENNE Antoine	cx 1779	MEJANEL Marie
ETIENNE Antoine	cx 1787	AURES Suzanne
ETIENNE David	cx 1745	TEYSSIER Anne
ETIENNE David	cx 1787	CAULET Suzanne
ETIENNE Etienne	cx 1727	SOULATGES Louise
ETIENNE François	cx 1776	BOURELLY Marguerite
ETIENNE François	cx 1779	RUAS Catherine

ETIENNE François	cx 1779	BONNET Françoise
ETIENNE François	cx 1782	BOYER Louise
ETIENNE Jean	cx 1733	MICHEL Marie
ETIENNE Jean	cx 1744	COMBEMALLE Jeanne
ETIENNE Jean	cx 1763	PARLIER Marie
ETIENNE Jean	cx 1766	ROQUES Marie
ETIENNE Jean	cx 1779	CHAPTAL Suzanne
ETIENNE Jean	cx 1787	CHADENON Marie
ETIENNE Julien	cx 1745	MAZAURIC Jeanne
ETIENNE Louis	cx 1782	JOURNET Jeanne
ETIENNE Paul	cx 1779	NAYRAL Marie
ETIENNE Pierre	cx 1753	BOURELLY Jeanne
ETIENNE Pierre	cx 1780	DAUNIS Marie
ETIENNE Pierre	cx 1781	LAPIERRE Marie
ETIENNE Pierre	cx 1787	BOUTEILLER Suzanne
EVESQUE Guillaume	cx 1766	GOUT Jeanne
EVESQUE Jean	cx 1728	REILHAN Marguerite
EVESQUE Pierre	cx 1725	POUJOL Françoise
EVESQUE Pierre	cx 1727	VIDAL Jeanne

La guerre des camisards a entraîné la disparition de la moitié des familles dont le nom commence par la lettre « E » :

ELZIERE, ESPINASSE, ESQUIROL, ESTRANOL, EUZIER, EYRAL.

La liste « F » commence par les contrats de mariage d'une famille de camisards bien connus, établis à la Loubière, entre Saint-André-de-Valborgne et le Pompidou, les FABRE.

FABRE François	cx 1754	DAUNIS Suzanne
FABRE Jean	cx 1723	CASTANET Marie
FABRE Pierre	cx 1767	CABANEL Louise
FABRE Pierre	cx 1776	BOISSON Suzanne
FAGES Jean	cx 1766	GIBERT Suzanne
FAGES Jean	cx 1779	BOURAS Jeanne
FAGES Jean-Louis	cx 1781	TEISSIER Louise
FAGES Joseph	cx 1749	LAUNE Jeanne
FAGES Louis	cx 1729	METGE Marie
FAÏSSE Louis	cx 1758	CHABAL Marie
FAÏSSE Pierre	cx 1754	CAVALIER Louise
FELZIERE Jacques	cx 1786	CAVALIER Marie

FELZIERE Louis	cx 1732	ESCOT Suzon
FELZIERE Louis	cx 1781	MOLINES Suzanne
FESC Jean	cx 1756	LEBRE Marie
FESC Jean	cx 1773	SAUMADE Marianne
FESQUET Jean	cx 1742	RIBARD Marie
FESQUET Jean	cx 1761	FESQUET Jeanne
FIGUIERE François	cx 1743	TEISSIER Marie
FIGUIERE Jean-Pierre	cx 1771	CLAUZEL Marie
FLATET Jean-Louis	cx 1782	BRAYON Marianne
FLORAC François	cx 1770	ROUSSON Suzanne
FLORAC François	cx 1776	FORCOAL Jeanne
FLORAC François	cx 1781	AMAT Louise
FLORAC Henri	cx 1748	GREFEUILLE Anne
FLORAC Louis	cx 1776	FLORAC Marie
FONTANIEU Antoine	cx 1750	NOGARET Jeanne
FONTANIEU Antoine	cx 1778	BERTHEZENNE Jeanne
FONTANIEU Etienne	cx 1770	BOURDON Louise
FONTANIEU Etienne	cx 1777	ILLAIRE Jeanne
FONTANIEU Jean	cx 1746	MARTIN Isabeau
FONTANIEU Jean	cx 1777	ANDRE Marie
FONTANIEU Jean	cx 1786	BOYER Marie
FONTANIEU Pierre	cx 1743	GUILLARD Jeanne
FONTANIEU Pierre	cx 1744	MAZAURIC Marie
FONTANIEU Pierre	cx 1778	VERDIER Louise
FONTANIEU Pierre	cx 1785	DAUNIS Louise
FORCOAL Jean	cx 1782	PERIER Marie
FORTIT Jean	cx 1728	GOUT Anne
FOURCADE Louis	cx 1732	DELON Jeanne
FOURNIER Louis	cx 1746	DUGAST Marie
FOURNIER Pierre	cx 1740	LIRON Marianne
FRAISSINET Jean	cx 1767	BOUSQUIER Anne
FRAISSINET Jean-Pierre	cx 1769	DELON Suzanne
FRAISSINET Pierre	cx 1733	POUJOL Isabeau
FRANCOIS Albert	cx 1737	ROUQUETTE Marianne
FUMEL Louis	cx 1762	ASTRUC Louise
FUMEL Louis	cx 1778	AVESQUE Marie

La guerre des camisards a entraîné la disparition de la moitié des familles dont le nom commence par la lettre « F ».

FABREGON, FABREGUES, FAUCHIER, FAVENTINES, FAVIER, FELGEYRE,  
 FERRIERES, FERRAL, FILHAIRE, FILHOL, FIZAN, FLAMENC, FLAVARD,  
 FLOTTARD FOLCHIER, FONZES FORGUES, FOULQUIER.

GACHE Antoine	cx 1774	LAURIOL Louise
GACHE François	cx 1733	COMMANDRIER Antoinette
GACHE Louis	cx 1733	BONNIOL Jeanne
GAILLARD Henry	cx 1740	HOURS Marie-Françoise
GAILLARD Henry	cx 1748	TARDRES Louise
GAILLARD Jean-Pierre	cx 1769	PAGEZY Bernardine
GAILLARD Jean-Pierre	cx 1787	MEINADIER Suzanne
GAILLARD Martial	cx 1773	CAVALIER Françoise
GAILLARD Pierre	cx 1787	MEINADIER Anne
GAL André	cx 1777	LAUTAL Marie
GAL François	cx 1778	ARNAL Suzanne
GAL Jean	cx 1740	LESCOT Suzanne
GAL Louis	cx 1765	PELATAN Marguerite
GAL Louis	cx 1780	GEMINARD Louise
GAL Louis	cx 1784	BOYER Marie
GAL Louis	cx 1784	NOGUIER Jeanne
GAMBIER Jacques	cx 1743	MAZAURIC Jeanne
GARDIES Antoine	cx 1758	COULON Marie
GARDIES Antoine	cx 1766	MEYNADIER Anne
GARDIES Antoine	cx 1776	BENOIT Louise
GARDIES Jacques	cx 1766	MALZAC Louise
GARDIES Jacques	cx 1778	HUC Jeanne
GAUFFRE Louis	cx 1735	BOUDON Marguerite
GAUFFRE Pierre	cx 1746	GELY Marie
GAUJAC Antoine	cx 1781	CAMPEL Suzanne
GAUSSEN François	cx 1788	ALLEGRE Françoise
GAUSSEN Jacques	cx 1743	MAZAURIC Jeanne
GAUSSEN Jean-Pierre	cx 1770	GREFEUILLE Suzanne
GAUSSENDON Pierre	cx 1740	ETIENNE Marie
GAVANON Jacques	cx 1755	CAMPREDON Jeanne
GAVANON Louis	cx 1763	SAUVAIRE Marie
GAVANON Louis	cx 1769	CARRIERE Marie
GAZAN Antoine	cx 1736	LAUNE Suzanne
GAZAN Jacques	cx 1732	GLANIER Madeleine
GAZAN Jean	cx 1732	TEULON Marguerite
GAZAN Jean	cx 1744	LESCOT Catherine
GAZAN Pierre	cx 1725	VIALA Suzanne
GAZAN Pierre	cx 1730	ROUEL Marie

GEMINARD Antoine	cx 1737	TEISSEDRE Suzanne
GEMINARD Antoine	cx 1773	TARDRES Françoise
GEMINARD Claude	cx 1740	ALCAÏS Jeanne
GEMINARD Etienne	cx 1728	MARTIN Marie
GEMINARD Etienne	cx 1759	TEULON Françoise
GEMINARD Etienne	cx 1785	ALLEGRE Jeanne
GEMINARD François	cx 1786	ROUX Augustine
GEMINARD Jean	cx 1731	BOYER Jeanne
GEMINARD Jean	cx 1741	BOURGADE Jeanne
GEMINARD Jean	cx 1755	TEISSERES Marie
GEMINARD Jean	cx 1756	BOURGADE Jeanne
GEMINARD Jean	cx 1759	AIGOIN Marie
GEMINARD Jean	cx 1761	PONTIER Louise
GEMINARD Jean	cx 1778	BOURGADE Marianne
GEMINARD Jean	cx 1786	VERTY Louise
GEMINARD Jean-Etienne	cx 1728	MARTIN Marie
GEMINARD Louis	cx 1781	FOLCHER Marguerite
GEMINARD Pierre	cx 1748	TEISSIER Marguerite
GEMINARD Pierre	cx 1754	PERIER Antoinette
GEMINARD Pierre	cx 1768	COMBEMALLE Suzanne
GERVAIS Jean	cx 1756	MICHEL Marie
GERVAIS Pierre	cx 1742	ARMAND Suzanne
GERVAIS Pierre	cx 1748	VERDIER Françoise
GERVAIS Pierre	cx 1748	VIALLA Suzanne
GIBERT Pierre	cx 1737	BOUDON Suzanne
GIRAL Antoine	cx 1742	MOURGUES Jeanne
GIRAL Charles	cx 1723	GACHE Marie
GIRAL Guillaume	cx 1746	FONTANIEU Marie
GIRAL Jean	cx 1731	GEMINARD Jeanne
GIRAL Pierre	cx 1730	HOURS Anne
GIRAL Pierre	cx 1730	MAURIN Anne
GOUT Antoine	cx 1727	GIRARD Isabeau
GOUT Antoine	cx 1731	GACHE Françoise
GOUT Antoine	cx 1735	PELLET Marie
GOUT Antoine	cx 1744	BERTHEZENNE Isabeau
GOUT Antoine	cx 1754	SOULATGES Jeanne
GOUT Antoine	cx 1766	POUJOL Françoise
GOUT Antoine	cx 1771	HUBAC Jeanne
GOUT Antoine	cx 1772	JEANJEAN Jeanne
GOUT Claude	cx 1731	ROUSSET Suzanne
GOUT Claude	cx 1739	MAZAURIC Suzanne

GOUT Etienne	cx 1776	ANDRE Jeanne
GOUT François	cx 1736	TEULON Madeleine
GOUT François	cx 1768	BERTHEZENNE Suzanne
GOUT Jacques	cx 1757	ARBOUX Jeanne
GOUT Jacques	cx 1767	MAZOYER Jeanne
GOUT Jean	cx 1733	RAUQUIER Jeanne
GOUT Jean	cx 1736	PARLIER Jeanne
GOUT Jean	cx 1763	BERNARD Suzanne
GOUT Jean-Pierre	cx 1778	GARDIES Marianne
GRAIHON Jean	cx 1742	SAINT PIERRE Marie
GRANIER Jacques	cx 1778	GEMINARD Louise
GRAS Etienne	cx 1756	AVESQUE Jeanne
GRASSET Jean	cx 1764	SALES Anne
GRASSET Jean	cx 1786	FABRE Marie
GRASSET Pierre	cx 1740	AUSSIAN Claire
GRASSET Pierre	cx 1785	PONTIER Louise
GREFEUILLE André	cx 1742	METGE Suzanne
GREFEUILLE Antoine	cx 1788	PASCAL Marie
GREFEUILLE Etienne	cx 1737	PERIER Jeanne
GREFEUILLE Etienne	cx 1752	MARQUET Jeanne
GREFEUILLE François	cx 1770	THEROND Antoinette
GREFEUILLE Henri	cx 1737	MOYNA Jeanne
GREFEUILLE Henri	cx 1739	CHAUSSE Louise
GREFEUILLE Henri	cx 1749	CHABBAL Jeanne
GREFEUILLE Henri	cx 1767	PONTIER Jeanne
GREFEUILLE Jacques	cx 1768	CAULET Louise
GREFEUILLE Jean	cx 1733	ROQUES Marie
GREFEUILLE Jean	cx 1778	FONTANIEU Jeanne
GREFEUILLE Jean-Pierre	cx 1779	METGE Louise
GREFEUILLE Louis	cx 1780	ILLAIRE Suzanne
GREFEUILLE Louis	cx 1784	FLORAC Marie
GREGOIRE Louis	cx 1763	COMBEMALLE Suzanne
GUASC Jean	cx 1763	LAFONT Jeanne
GUERIN Henri	cx 1735	LAURET Marie
GUERIN Henri	cx 1777	GUERIN Jeanne
GUERIN Henri	cx 1780	CHABAL Elisabeth
GUERIN Jacques	cx 1743	MOURGUES Marie
GUERIN Jean	cx 1730	CABANEL Marie
GUERIN Jean	cx 1743	BERNARD Jeanne
GUERIN Jean	cx 1746	MAURIN Marianne
GUERIN Jean	cx 1751	CHABAL Marie

GUERIN Jean	cx 1763	LAFONT Jeanne
GUERIN Jean	cx 1771	BOISSEROLLES Suzanne
GUERIN Jean	cx 1772	PUECH Jeanne
GUERIN Jean	cx 1787	AGULHON Marie
GUERIN Pierre	cx 1733	MARTIN Isabeau
GUIBAL Pierre	cx 1772	BOISSON Marie

La guerre des Camisards a entraîné la disparition de dix familles dont le nom commence par la lettre « G » : GAFFARD, GALABERT, GARNIER, GAUTIER, GELY, GERMAIN, GENOULHAC, GIRARD, GREVOUL, GRUAS.

HERAL Jean	cx 1735	BOYER Espérance
HIERLE Antoine	cx 1740	MASMEJEAN Jeanne
HIERLE Antoine	cx 1779	FONTANIEU Jeanne
HOURS David	cx 1786	SOULATGES Suzanne
HUBAC Pierre	cx 1780	ETIENNE Louise
HUGONNET Pierre	cx 1760	DELON Marie

ILLAIRE Antoine	cx 1782	COMBES Louise
ILLAIRE Attila	cx 1736	MAURIN Marguerite
ILLAIRE Jacques	cx 1746	ILLAIRE Madeleine
ILLAIRE Jean	cx 1739	BOURELLY Jeanne
ILLAIRE Jean	cx 1748	GUERIN Jeanne
ILLAIRE Jean	cx 1754	ROSSEL Marguerite
ILLAIRE Jean	cx 1779	SEGUIN Suzanne
ILLAIRE Jean-Pierre	cx 1779	ROUSSET Marie
ILLAIRE Louis	cx 1782	ESPAGNAC Suzanne
ILLAIRE Pierre	cx 1748	TEULON Isabeau
ILLAIRE Pierre	cx 1749	BERTHEZENNE Marie
ILLAIRE Pierre	cx 1750	TEISSONNIERE Suzanne
ILLAIRE Pierre	cx 1758	TARDRES Marie
ILLAIRE Pierre	cx 1758	VERDIER Marie

JALLAT Jean-Pierre	cx 1785	TIMEL Sidonie
JEAN Abel	cx 1769	CAVALIER Suzanne
JEAN Antoine	cx 1725	EVESQUE Jeanne
JEAN Etienne	cx 1749	MAZAURIC Jeanne
JEAN Jacques	cx 1742	JEAN Anne
JEAN Jean	cx 1731	BONAIL Marguerite
JEAN Jean	cx 1732	MOURGUES Marie
JEAN Jean	cx 1733	GREFEUILLE Marie

JEAN Jean	cx 1736	TURC Suzanne
JEAN Jean	cx 1749	BLANC Suzanne
JEAN Jean	cx 1758	GOUT Marie
JEAN Jean	cx 1759	GOUT Anne
JEAN Jean	cx 1761	AVESQUE Marie
JEAN Jean	cx 1764	PONTIER Louise
JEAN Jean	cx 1767	PONTIER Jeanne
JEAN Jean	cx 1788	CHABAL Jeanne
JEAN Pierre	cx 1729	BRIFFAUX Suzanne
JEAN Pierre	cx 1745	GREFEUILLE Jeanne
JEAN Pierre	cx 1748	GOUT Marie
JEAN Sébastien	cx 1736	PLANQUE Marguerite
JEAN Sébastien	cx 1766	LIRON Louise
JEANJEAN Louis	cx 1759	ROUEL Jeanne
JEAN de SAINT-MARCEL (de) Jeanne	cx 1764	SARRAZIN de La DEVEZE (de) Jean-François

Ces deux familles nobles de nouveaux convertis commandaient les troupes royales qui occupaient la Vallée Borgne et la Vallée Française. Une de leurs résidences a été bâtie sur les ruines du cimetière protestant.

JOURNET Guillaume	cx 1735	LAUNE Marguerite
JOURNET Guillaume	cx 1740	VERDIER Marie
JOURNET Guillaume	cx 1765	POURTALIER Louise
JOURNET Guillaume	cx 1782	GACHE Jeanne
JOURNET Jean	cx 1732	MOURGUES Jeanne
JOURNET Jean	cx 1744	BOURDON Jeanne
JOURNET Jean	cx 1785	PERIER Marie
JOURNET Jean	cx 1787	FORCOAL Jeanne
JOURNET Pierre	cx 1732	PUECH Jeanne
JOURNET Pierre	cx 1736	BERTRAND Jeanne
JULLIAN Etienne	cx 1745	MAZAURIC Jeanne
JULLIAN François	cx 1748	CANONGE Suzanne
JULLIAN Jean	cx 1746	SERRIERE Jeanne
JULLIAN Louis	cx 1786	PLANTIER Marie
JULLIAN Salomon	cx 1731	DAUNIS Marie

Famille de camisards ayant servi sous les ordres de MOLINES et de ROLLAND, les JULLIAN restèrent à Saint-André de Valborgne et prospérèrent au XVIIIe siècle. Peut-être parce qu'ils avaient en commun avec la famille de JEAN de SAINT MARCEL une parenté avec les DELON ?

Thierry DUPUY

## INFORMATIONS

Mme Monique LANGE a relevé dans les revues de généalogie reçues à la Bibliothèque de la SHPF des articles concernant des protestants :

- Pierre-Gilles de Gennes, l'ascendance d'un prix Nobel par M. P. in *Généalogie Magazine*, n°271, juin 2007, pp. 52-56 (BSHPF PG 34).

- Abjurations relevées dans les registres catholiques d'Oberbronn 1701-1749 par Richard Schmidt, pp. 142-143.

- Les ancêtres alsaciens d'Adolphe Gutbub égyptologue (1915-1987) par Véronique Muller, pp. 154-164 in *Cercle généalogique d'Alsace*, n°159, septembre 2007 (BSHPF PG 2).

- Une protestante Marie Vernes, du hameau de la traverse à la Tour de Constance par J. Souche, in *Origines ardéchoises*, n°43, septembre 2007 (BSHPF PG 5B).

- Huguenot Families in Australia. Project with Huguenot Surnames, index par Robert Nash, secrétaire de la Société huguenote d'Australie, pp. 110-112 in *Genealogist' Magazine*, vol. 29, n°3, septembre 2007 (BSHPF PG 24).

- Ancêtres protestants d'Edwige Feuillère et de Pierre Fresnay, pp. 221-223 in *Cercle généalogique d'Alsace*, n°160, décembre 2007 (BSHPF PG 2).

- Retrouver ses ancêtres protestants en Côte d'Or par Jacqueline Brailon, pp. 29-30 in *Nos ancêtres et nous*, n°121, février 2009 (BSHPF PG 12B).

- La révocation de l'Edit de Nantes et ses conséquences dans les familles RPR des Boutières et de la Vallée de l'Eyrieux, p.78, in *Origines ardéchoises*, n°49, mars 2009 (BSHPF PG 56).

## QUESTIONS

### 09-09 POSTEL

Je recherche l'ascendance de Madeleine POSTEL deuxième femme en 1594 de Richard de BURES, écuyer, seigneur de Senancourt, ancien de l'église réformée de Dieppe.

Elle est dite petite nièce de Guillaume POSTEL (1505/10-1581), célèbre érudit.

T. Du PASQUIER

### 10-09 VALIER

Je recherche tous renseignements sur cette famille originaire de Briançon (Hautes-Alpes), réfugiée dans le Pays de Vaud, qui remonte à Jacques VALIER, pasteur à Aubonne de 1534 à 1546.

T. Du PASQUIER

### 11-09 VALTEAU / BINET

Je ne parviens pas à trouver des renseignements sur le couple Jean VALTEAU et Marie BINET dont un fils, François, °ca 1703, x 16 août 1728 Lhomme (Sarthe) Rose TRILLAU, +18 mai 1777 Saint-Pierre du Lourouës (Sarthe).

Comme il y a de nombreux VALTEAU en Poitou-Charente, je me demande si ce couple et leur fils ne seraient pas venus de là, lors des guerres de religion.

M. ARTAUD

### 12-09 ODEAUX

J'ai trouvé un Zorobabel ODEAUX. Serait-ce un juif ou un protestant ? °28 mars 1598 Cogners (Sarthe) de Jehab, x 3 novembre 1618 La Chapelle Huon (Sarthe) Jacqueline GERBRON, dont deux filles : Mathurine x 3 septembre 1645 Vancé (Sarthe) et Françoise x 2 juillet 1657 Vancé (Sarthe).

M. ARTAUD

**13-09 REPUSSEAU**

Je recherche des renseignements sur Abel REPUSSEAU x Louise N., +3 novembre 1622 Cellé (Loir et Cher) dont un fils, Martin °10 novembre 1609 Sougé (Loir et Cher).

M. ARTAUD

**14-09 HURON / MOSNY**

Dans le Loir et Cher où il y a un foyer protestant à Montoire, je recherche des renseignements sur Elie (Helye) HURON x Louise (Loyse) MOSNY dont un fils, Marcoul °2 février 1644 Troo (Loir et Cher) x Mathurine SEDILLEAU.

M. ARTAUD

**15-09 BADERE / GUERIN**

Je cherche des renseignements sur le couple Abel BADERE x Mathurine GUERIN dont une fille, Mathurine x 16 juin 1609 Sougé (Loir et Cher) René SEDILLEAU.

M. ARTAUD

**16-09 MARTINEAU**

Je recherche des renseignements sur Paraclet (le Saint-Esprit) MARTINEAU °1570 Villiers-sur-Loir (Loir et Cher), +/1615, dont une fille Marie x 23 novembre 1615 Villiers-sur-Loir (Loir et Cher).

M. ARTAUD

**17-09 PERRENON**

Je recherche l'ascendance d'Alexandrine PERRENON (1639-1662), fille de Jules-Frédéric PERRENON, docteur en droit. Elle épouse le 27 mai 1662 à Montbéliard, Etienne BARBAUD, seigneur de Florimont, baptisé le 21 janvier 1641 à Héricourt, mort le 4 août 1702 à Montbéliard.

T. Du PASQUIER